Nations Unies A/S-30/PV.3

Assemblée générale

Trentième session extraordinaire

Documents officiels

3e séance plénière
Mercredi 20 avril 2016, à 10 heures
New York

Président : M. Lykketoft ..... (Danemark)

En l'absence du Président, M. Cardi (Italie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. K. Shanmugam, Ministre de l'intérieur et Ministre de la justice de la République de Singapour.

M. Shanmugam (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se réjouit de participer à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Pour débattre du problème mondial de la drogue, nous devons au préalable nous poser une question essentielle : quel type de société voulons-nous pour nos peuples? Nous faisons tous les même choix – la paix, la prospérité, l'égalité des chances et une bonne qualité de vie pour nos peuples. Il ne peut en être ainsi sans sûreté ni sécurité, deux piliers fondamentaux de toute société. Dès lors, les questions suivantes se posent. Quelle incidence la drogue a-t-elle sur le type de société que nous voulons? Comment traitons-nous la question de la toxicomanie dans nos communautés et quelle est la démarche la plus efficace? Au cours des trois prochaines années avant la session extraordinaire de 2019, nous devrons parvenir à un consensus sur ces questions.

Nous sommes à la croisée des chemins en raison de plusieurs facteurs. Des pays ont essayé de lutter contre le fléau de la drogue et ont échoué. Des dizaines de milliers de leurs citoyens ont été tués et leurs sociétés durement touchées. Les barons de la drogue contrôlent des régions entières de ces pays. D'autres pays ne sont pas aussi gravement touchés. La situation dans ce domaine est largement maîtrisée et le problème se limite à quelques secteurs de la population. Pour ces pays, la tolérance à l'égard de la drogue dans leurs sociétés peut apparaître séduisante. Ils optent par conséquent pour la réduction des risques – ou, même, la légalisation. D'autres, comme Singapour, mettent l'accent sur la lutte contre le trafic de drogue par une réduction de l'offre et contre la toxicomanie par une réduction de la demande.

Lorsqu'on choisit la voie de la réduction des risques, je ne crois pas qu'il faille se faire d'illusions : la drogue est préjudiciable au consommateur, à sa famille, à la communauté. Des experts de notre Institut de santé mentale ont, pendant une période donnée, procédé à une analyse documentaire d'articles de journaux portant sur ce sujet. Ils ont étudié plus de 500 articles publiés dans des revues médicales réputées, et il en est clairement ressorti que le cannabis est nocif. Il peut entraîner des dommages irréversibles sur les plans cérébral et cognitif. Il est toxicomanogène. Un utilisateur régulier sur 10 développe une dépendance, et cela passe de un à deux parmi les utilisateurs quotidiens. J'ai beaucoup appris hier sur une approche scientifique de la drogue. Ce que je viens de dire repose sur des données scientifiques. La drogue constitue une menace pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

nous. Donnerions-nous sciemment et volontiers de la drogue à nos enfants? Nous pourrions l'accepter et y faire face si nos enfants étaient toxicomanes, mais nous ne leur donnerions pas de façon volontaire. Soyons donc clairs sur les effets néfastes de la drogue.

Notre démarche est la suivante. Nous nous trouvons dans un contexte difficile. Nous sommes proches de plusieurs centres importants de production de drogue. Nous pensons que la drogue détruit notre société. Avec plus de 200 millions de personnes franchissant chaque année nos frontières, et compte tenu du pouvoir d'achat des Singapouriens, faire preuve de tolérance ferait courir le risque à notre pays d'être envahi par la drogue. C'est pourquoi nous avons adopté une démarche globale, équilibrée, durable et ferme pour nous attaquer à l'offre et à la demande. Les résultats sont éloquents. Nous sommes relativement épargnés par la drogue et nous maîtrisons la situation dans ce domaine. Nous n'avons ni refuges pour trafiquants, ni régions ou zones de non-droit, ni centres de production, ni programmes d'échange de seringues. Cette attitude de fermeté nous a permis de bâtir une société sûre et sécurisée pour tous les Singapouriens.

J'ai entendu hier de nombreuses déclarations, tant en séance plénière que dans nos tables rondes, comportant une rhétorique enflammée en faveur des droits des individus à accéder aux stupéfiants. Elles reflétaient une dichotomie entre, d'une part, les droits et la dignité de la personne et, d'autre part, la répression. Il se peut que ces discours soient fondés sur l'expérience dans certains pays. Mais ils nous apparaissent comme des arguments fallacieux, car ils ne reposent pas sur des faits.

La réduction de la demande ne doit pas signifier un manque de compassion ou de considération à l'égard du toxicomane. Elle ne doit pas signifier l'emprisonnement du toxicomane, son abandon ni sa condamnation à une vie de criminalité. Il est possible d'être ferme vis-à-vis des trafiquants, d'être ferme en matière de prévention, d'être ferme vis-à-vis des toxicomanes et, en même temps, de les aider sur les plans psychologique, médical et économique, sans avoir à leur fournir de drogue. Il est possible d'aider nombre d'entre eux à se débarrasser de leur dépendance et à se réinsérer dans la société.

Nous avons une approche claire à l'égard des toxicomanes. Lorsqu'il s'agit de la première ou de la deuxième fois, nous mettons l'accent sur l'offre de conseils pour les jeunes contrevenants. Nous les laissons libres. Nous les faisons bénéficier d'une structure dans laquelle ils peuvent se débarrasser de leur dépendance, trouver un travail et se réinsérer dans la société. Nous privilégions le fait d'œuvrer à leur côté et de les aider. Il existe une voie médiane entre incarcérer un individu et le traiter comme un criminel, ou lui fournir de la drogue. Cette voie médiane consiste à se consacrer à lui et à essayer de l'aider à se débarrasser de sa dépendance. Un sevrage brutal s'avère parfois nécessaire. Parfois, la détention est nécessaire, mais pas toujours. Il faut procéder à une évaluation, croire en la dignité de l'individu et en sa capacité à se débarrasser de sa dépendance et à mener une vie à l'abri de la criminalité. Il est plus simple de leur fournir de la drogue. Il est plus difficile de travailler vraiment à leur côté et d'essayer de les réhabiliter, car cela exige des efforts plus intenses et nécessite davantage de moyens. C'est ce que nous essayons de faire.

Dans les années 90, nous arrêtions 6 000 toxicomanes par an, ils ne sont plus que 3 000 aujourd'hui. Cela a lieu dans le contexte d'un Singapour plus prospère, où les gens peuvent dépenser davantage dans la drogue, et alors que la situation régionale en matière de drogue s'est aggravée en raison de l'augmentation croissante de la fourniture de drogue. Nous sommes néanmoins parvenus à diminuer de moitié le nombre de toxicomanes. Cela veut dire que 3 000 vies sont sauvées chaque année du fléau de la drogue. Nos taux de récidive sont également passés de 60 % à 30 %.

Soyons clairs aussi sur l'incidence de la drogue sur la criminalité. Dans la majorité des pays, dont Singapour, si l'on regarde les crimes et leurs auteurs, ils sont soit liés à la drogue, soit à des antécédents liés à la drogue.

Comment protégeons-nous les victimes de la drogue? J'entends beaucoup parler des droits des toxicomanes, mais qu'en est-il des victimes? Qu'en faisons-nous? Parlons-nous des droits des nourrissons qui naissent avec une dépendance à la drogue parce que leurs mères ont consommé de la drogue? Il existe de très jeunes enfants qui sont déjà dépendants de la drogue.

À Singapour, nous revendiquons le droit de décider que quiconque peut marcher partout en toute sécurité, qu'une enfant de 10 ans peut utiliser un transport public et qu'une femme peut se déplacer à toute heure du jour ou de la nuit – et lorsqu'on circule dans la rue, on peut voir des femmes vêtues d'un short pratiquer leur sport. Tels sont les droits auxquels nous attachons une importance fondamentale. Nous y sommes parvenus parce que nous avons gagné la bataille contre la drogue.

Nous avons publié des statistiques sur Singapour afin d'appuyer nos arguments et expliquer pourquoi nous tenons à ce que nous avons accompli et pourquoi nous ne sommes pas prêts à y renoncer. Nous ne changerons notre position que si l'on peut nous démontrer, preuves à l'appui, que la drogue est bonne pour la personne qui en consomme – ou n'a au pire qu'un effet neutre, que la criminalité n'augmentera pas et que le reste de la société n'en paiera pas le prix. La seule rhétorique ne nous impressionne pas vraiment. Les beaux discours sont une chose, bénéficier de la sûreté et de la sécurité au niveau que j'ai évoqué – en laissant une enfant de 10 ans utiliser les transports publics- en sont une autre. Je dis à ceux qui ne partagent pas mon point de vue : je suis prêt à comparer notre expérience avec n'importe quelle ville de votre choix. Que l'on me présente un modèle qui fonctionne mieux et offre un meilleur revenu à ses citoyens, et nous envisagerons de changer. Sinon, que l'on ne me demande pas de changer.

D'ici à 2019, nous devons parvenir à un consensus sur la façon dont nous pouvons progresser en tant que communauté mondiale dans la lutte contre la drogue. Chaque pays doit avoir le droit de choisir la démarche qui lui réussit le mieux. Pour nous, le choix est clair : nous voulons un Singapour exempt de drogue, pas un Singapour tolérant à l'égard de la drogue. Nous voulons faire partie d'une Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) exempte de drogue, car nous sommes un pays vieux de 50 ans qui figure désormais au premier rang au sein de l'ASEAN en ce qui concerne l'indice de l'état de droit, parmi les cinq premiers pays au monde pour les naissance, parmi les cinq premiers pays au monde pour la qualité de vie et pour l'indice de réalisation sociale, d'éducation et de soins médicaux. Si certains veulent que je change, alors qu'ils me proposent le moyen de faire mieux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Sophie Lohde, Ministre de la santé du Royaume du Danemark.

M^me^ Lohde (Danemark) (*parle en anglais*) : Je me réfère à la déclaration prononcée par l'observateur de la Commission européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/S-30/PV.1), déclaration à laquelle le Gouvernement danois souscrit pleinement.

Le Gouvernement danois salue l'occasion offerte aux États Membres de faire le point sur l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Des progrès ont été accomplis depuis son adoption, en 2009. Cependant, le problème de la drogue continue de poser des défis en matière de santé, de sûreté et de bien-être pour les consommateurs de drogues et pour la société dans son ensemble. J'aimerais m'arrêter sur quelques points qui me paraissent essentiels pour la réalisation de nouveaux progrès.

Les politiques en matière de drogues doivent être équilibrées. L'interdiction et le contrôle ne peuvent à eux seuls suffire. La réduction de l'offre doit être équilibrée en mettant l'accent sur la prévention fondée sur des preuves, le traitement et la réduction des risques, notamment la réduction des décès liés à la drogue. Nous devons garder à l'esprit que la santé et le bien-être des êtres humains constituent l'objectif principal des politiques en matière de drogues, ainsi que la lutte contre la toxicomanie et les dommages qui y sont associés.

Dans ce contexte, les mesures de réduction des risques adoptées par le Danemark constituent un aspect fondamental de notre politique en matière de drogues. Cette démarche repose sur la conviction selon laquelle les politiques en matière de drogues doivent prendre en compte les droits de l'homme. Toute personne, y compris les consommateurs de drogues, a le droit d'être traitée avec dignité. En conséquence, le Gouvernement danois regrette vivement que le document final (résolution S-30/1, annexe) ne traite pas de l'abolition de la peine de mort pour les crimes liés à la drogue. Le Danemark est opposé à la peine de mort en toutes circonstances. Pour réaliser de nouveaux progrès, il est essentiel que la société civile soit impliquée dans les politiques en matière de drogues aux niveaux national et international.

Malgré nos efforts conjoints, nous sommes encore confrontés à des défis – ne serait-ce le nombre de décès liés à la drogue et la proportion de risques résultant de l'abus des drogues. Des politiques équilibrées et fondées sur des preuves, reposant sur les droits de l'homme, élaborées et mises en œuvre avec la participation de la société civile sont indispensables pour relever ces défis.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Jane Philpott, Ministre de la santé du Canada.

M^me^ Philpott (Canada) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de participer à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il y a quelques semaines, en vue de cet événement, j'ai rencontré un groupe d'organisations non gouvernementales à Ottawa. Ce groupe se composait

d'avocats, de médecins et d'activistes très compétents, mais la voix qui s'est le plus démarquée était celle d'une mère. Elle nous a raconté l'histoire de sa fille, qui est décédée des suites de complications associées à la toxicomanie. Elle a décrit comment elle avait vu sa fille s'éteindre alors qu'elle avait de la difficulté à accéder au traitement et aux services qui auraient pu sauver cette vie fragile. Des histoires comme celles-ci sont trop courantes. De nombreuses vies prennent fin trop rapidement en raison de surdoses de drogues licites et illicites.

Aujourd'hui, je m'adresse à l'Assemblée générale en tant que ministre de la santé du Canada pour dire que nous pouvons et que nous devons faire mieux pour nos citoyens. Je suis fière de défendre une politique à l'égard des drogues qui se fonde sur de solides données scientifiques et adopte le point de vue de la santé publique afin de sensibiliser au maximum le public et atténuer au minimum les risques.

En tant que médecin ayant exercé au Canada et en Afrique subsaharienne, j'ai vu trop de personnes subir les conséquences dévastatrices de la consommation de drogue et des crimes qu'elle engendre ainsi que des politiques mal conçues de lutte contre la toxicomanie. Heureusement, des solutions sont à notre portée.

Dans mon propre pays, je suis impressionnée par le travail d'Insite, un site de consommation supervisée où les personnes qui ont des problèmes de dépendance ont accès aux soins et à l'aide dont ils ont besoin. Je suis fière de la rapidité avec laquelle nous rendons plus accessibles les trousses de naloxone, afin de sauver la vie des personnes faisant une surdose d'opioïdes.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je sens notre empressement à travailler ensemble pour trouver des solutions, que ce soit pour les grandes villes ou les communautés autochtones éloignées.

Je sais que cette bonne volonté et cette générosité sont présentes à l'étranger. C'est pourquoi j'ai été encouragée par le récent rappel du Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants de mettre la santé et le bien-être au centre d'une approche équilibrée à l'égard de la mise en œuvre des traités.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Notre approche à l'égard des drogues doit être exhaustive et axée sur la collaboration et la compassion. Elle doit totalement respecter les droits de la personne tout en favorisant le partage des responsabilités.

Ces principes seront appliqués au Canada en ce qui concerne la marijuana. À cette fin, au printemps 2017, nous allons introduire une législation visant à empêcher que la marijuana ne tombe entre les mains des enfants, et que les profits ne tombent entre les mains des criminels.

Bien que ce plan remette en question le statu quo dans plusieurs pays, nous sommes convaincus qu'il s'agit de la meilleure façon de protéger nos jeunes tout en renforçant la sécurité publique.

Le Canada continuera de moderniser son approche à l'égard de la politique relative aux drogues. Nous adopterons une approche mettant l'accent sur la prévention en amont, le traitement axé sur la compassion et la réduction des risques. Nous collaborerons avec des partenaires chargés de l'application des lois afin d'encourager la prise de mesures de justice pénale appropriées et proportionnées. Nous savons qu'il est impossible de régler le problème en procédant simplement à des arrestations.

La lutte contre la consommation problématique de drogue est un défi que nous partageons tous. Les solutions doivent donc être collectives et demandent la participation des gouvernements, des populations autochtones, de la société civile, des jeunes, des scientifiques et des principaux organismes des Nations Unies.

Je sais que d'autres pays et cultures adopteront des approches qui diffèrent de celle du Canada. Je crois que si nous respectons le point de vue de chacun et trouvons un terrain d'entente, nous pouvons atteindre notre objectif commun : protéger nos citoyens. Mieux encore, nous pouvons améliorer leur vie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est à S. E. M. Bernard Nottage, Ministre de la sécurité nationale du Commonwealth des Bahamas.

M. Nottage (Commonwealth des Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas se félicitent de l'occasion qui leur est offerte de prendre part à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, étant donné que nous apportons notre concours et coopérons à la lutte contre le commerce illicite des stupéfiants à l'échelle mondiale et, en particulier, contre les défis qui se posent aux Bahamas sur le plan de la sécurité. Nous nous réjouissons particulièrement de constater que les débats qui ont lieu à l'Assemblée générale reposent sur la volonté d'améliorer l'efficacité de nos réponses

au problème de la drogue, dans l'intérêt mutuel de l'ensemble des États.

Les Bahamas sont en première ligne de ce combat contre la drogue, et ce depuis plus de 40 ans, en raison du grave problème que nous connaissons en matière de drogue et de notre engagement à agir au niveau national tout en coopérant aux niveaux bilatéral, régional et international dans ce domaine. Notre pays occupe une position stratégique sur la voie d'acheminement des drogues illicites à partir des centres de production en Amérique centrale et du Sud et dans les Caraïbes vers l'Amérique du Nord et l'Europe. C'est un archipel faiblement peuplé, doté de vastes frontières maritimes et de centaines d'îles sans population permanente.

La cocaïne et la marijuana, principales drogues produites dans notre région, constituent aussi les principaux stupéfiants transitant par les Bahamas. Une coalition de criminels transnationaux, comprenant des Bahamiens, continuent de se livrer au trafic de stupéfiants, en utilisant essentiellement l'espace maritime du pays au moyen de tous types d'embarcations, y compris des cargos côtiers et des bateaux à grande vitesse.

Il existe un lien intrinsèque entre les problèmes que connaissent les Bahamas sur le plan de leur sécurité nationale et le commerce illicite de stupéfiants. Je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur les graves défis posés par le trafic d'armes, le trafic illicite des personnes, l'immigration illégale et la traite des êtres humains. Ces activités illégales – en particulier le trafic d'armes, ses ramifications évidentes avec le commerce de la drogue – ont tendance à s'appuyer sur la structure créée par le trafic de drogue. En conséquence, un seul trafic peut désormais impliquer des drogues, des armes et des immigrants illégaux.

L'introduction d'armes illégales compromet gravement la sécurité du pays. Les fusils sont devenus l'arme de prédilection pour commettre des crimes violents. Mais nous sommes résolus à faire en sorte que le trafic de drogue, le crime et la criminalité ne mettent pas en péril la stabilité économique, sociale et politique de notre pays ni son développement.

Dans ce contexte, et en référence à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, la politique actuelle des Bahamas en matière de drogues met l'accent sur un équilibre approprié entre les approches répressives traditionnelles et de nouveaux programmes de développement, y compris des stratégies de santé publique.

En 1983, l'Entente opérationnelle Bahamas-Turques et Caïques a été créée en tant que groupe interinstitutions, en vue d'interdire la drogue au niveau international en mettant l'accent sur l'arrêt du flux de drogues illégales en provenance d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes et transitant par les Bahamas-Turques et Caïques en direction des États-Unis. À ce jour, on estime que l'Entente a réduit le flux de cocaïne transitant par les Bahamas en direction des États-Unis de 80 % à 10 %, soit l'une des initiatives les plus fructueuses en matière de répression du trafic de drogue dans la région.

Les Bahamas s'apprêtent à lancer un programme de 20 millions de dollars axé sur la sécurité citoyenne et la justice. Parmi les principaux objectifs figurent le traitement, la réadaptation et la réinsertion des auteurs de délits, y compris de ceux purgeant une peine pour des délits liés à la drogue. Le Secrétariat national de lutte contre la drogue, qui coordonne toutes les activités de lutte contre la drogue, mène des recherches sur l'utilisation et l'abus des drogues afin de mieux orienter notre politique dans ce domaine. Les Bahamas envisagent la mise en place de programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie afin d'offrir une solution de rechange à l'incarcération des toxicomanes grâce au traitement et à la réadaptation.

Étant donné que les jeunes sont largement sur-représentés à la fois parmi les victimes et parmi les auteurs de crimes et de violences liées à la drogue, les Bahamas ont pris toute une série de mesures axées sur les jeunes à risque. C'est ainsi que nous avons récemment déclaré une journée scolaire sans drogue, au cours de laquelle les élèves, les enseignants et les parents participent à la création d'un environnement éducatif positif exempt de drogue. Nous dispensons également une formation axée sur la prévention à la drogue à l'intention de tous les fonctionnaires de police rattachés à une école et des conseillers d'orientation par le biais du Centre international de certification et d'éducation des professionnels de l'addiction.

Nous espérons jouer à nouveau un rôle de chef de file dans les initiatives internationales de lutte contre la drogue. À la cinquante-huitième session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD, qui s'est tenue au Pérou en novembre dernier, les Bahamas ont été élu au

poste de Vice-Président – une fonction que nous avons assumée pour la première fois. Nous nous réjouissons à la perspective de présider une soixantième session ordinaire efficace et constructive de la CICAD, dans notre beau pays, en novembre prochain.

Alors que nous entamons l'élaboration d'un nouveau programme ambitieux et de nouvelles cibles à l'horizon 2030, il nous tarde de tout mettre en œuvre au niveau de la sécurité internationale afin de relever les défis qui menacent de déstabiliser notre pays. Je puis assurer que les Bahamas seront un partenaire de bonne volonté et respectueux de leurs engagements dans le processus visant à lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. Les Bahamas n'épargneront aucun effort pour promouvoir une société pacifique ainsi que le respect de la primauté du droit à l'intérieur de leurs frontières et au-delà.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est à S. E. M. Dario Nakić, Ministre de la santé de la République de Croatie.

M. Nakić (République de Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le secrétariat de la Commission des stupéfiants et le Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire pour les efforts considérables investis dans le processus préparatoire de cet événement d'importance majeure. La présente session est l'occasion pour nous de débattre de façon approfondie de questions politiques relatives au problème mondial de la drogue auquel l'ensemble de la planète est confronté et de repenser nos approches et nos objectifs en la matière.

Nous devons dire d'emblée que les politiques actuelles en matière de drogues ne produisent pas les résultats escomptés et ne peuvent donc pas être poursuivies sans qu'il y soit remédié. Le moment est venu de changer de modèle, ce qui entraînera inévitablement une réforme des politiques en matière de drogues.

Il est évident que s'attaquer au problème mondial de la drogue sous un seul angle de vue – châtiment et dimension punitive – ne peut avoir qu'une incidence négative sur la santé humaine et les droits de l'homme, car le remède est pire que la maladie. Cela étant dit, la République de Croatie n'est favorable à la peine de mort en aucune circonstance, y compris pour les délits liés à la drogue. Nous réaffirmons que la peine de mort porte atteinte à la dignité de l'homme et ne constitue pas un facteur dissuasif face au comportement criminel.

Nous devons aborder le problème de la drogue en tant que question de santé publique de la même manière que nous la considérons comme une question de sécurité publique. Mais, en même temps, nous devons éviter la polarisation. Le phénomène de la drogue recouvre plusieurs disciplines universitaires, il est donc essentiel de penser et d'agir en adoptant une démarche multidisciplinaire. C'est la seule façon d'assurer la cohérence des politiques sanitaires, sociales et de justice.

L'une des principales inquiétudes tient à la propagation rapide de nouvelles substances psychoactives. Nous avons l'obligation d'appeler l'attention sur le risque posé par ces nouvelles substances et autres drogues dans les programmes de prévention existants. La tendance de plus en plus répandue à la polytoxicomanie entraîne souvent un usage combiné de substances licites et illicites. Cela doit nous inciter à axer notre action sur une politique intégrée portant sur la toxicomanie et couvrant également un large éventail d'autres comportements addictifs. J'aimerais aborder certains aspects qui revêtent une importance particulière pour la République de Croatie.

Ces dernières années, la République de Croatie a apporté des améliorations à sa politique nationale en matière de drogues en prenant en compte l'évolution mondiale vers une approche empirique des politiques en matière de drogues. Dans le cadre du processus d'évaluation des coûts, nous avons également mis au point des indicateurs et des outils destinés à évaluer le rapport coût-efficacité des différentes mesures mises en œuvre au niveau national.

Il faut savoir que dans beaucoup de régions du monde, on constate encore un taux très élevé de maladies à diffusion hépatogène parmi les personnes qui se droguent par injection. La République de Croatie met en œuvre depuis longtemps des programmes de réduction des risques et des dommages, qui ont permis une prévalence très faible du VIH parmi les personnes se droguant par injection – moins de 1 % – tandis que la prévalence du virus de l'hépatite C est passée d'un pic de 71 % dans les années 2000 à 25 % en 2014. Ces mesures ont aussi contribué à une réduction importante de la mortalité, qu'elle soit liée à la drogue ou à la santé publique en général.

La République de Croatie est très attachée à la réinsertion des toxicomanes dans la société. Dans le cadre de notre projet de réinsertion sociale, qui a été approuvé en 2007, un large éventail d'interventions

sociales est aujourd'hui mis en œuvre, qui va du soutien psychosocial à une assistance sur les plans de l'éducation, de l'emploi et du logement. Ce projet a permis de réduire la marginalisation associée à la toxicomanie et incité un grand nombre de consommateurs de drogue à participer à des programmes de rééducation, avec pour résultat final une amélioration sur le plan de leur taux d'emploi.

Nous devons nous efforcer de faire du règlement de la problématique de l'utilisation abusive de substances l'objectif ultime de nos politiques nationales. Il importe de signaler que tous les programmes sont mis en œuvre en coopération avec des organisations de la société civile, qui apportent un appui considérable aux efforts destinés à améliorer la santé et la qualité de vie des consommateurs de drogue en République de Croatie. Leur contribution aux recommandations formulées pendant le processus de prise de décisions a été très précieuse, et elles sont considérées comme des partenaires à égalité durant la phase de mise en œuvre.

J'en viens maintenant à la dimension mondiale du phénomène. Je me félicite grandement du document final (résolution S-30/1, annexe), adopté lors de la présente session extraordinaire. Cela montre qu'en dépit de divergences importantes dans les politiques nationales des États Membres en matière de contrôle des drogues, il est possible, grâce à un dialogue constructif, de parvenir à un accord sur une politique mondiale de la drogue.

Je conclurai en citant le mahatma Gandhi :

> « La différence entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire suffirait à résoudre la plupart des problèmes de ce monde. »

Je suis convaincu que sur la base d'un dialogue constructif, nous saurons utiliser pleinement notre potentiel et combler le fossé entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire dans le cadre de nos politiques nationales de contrôle des drogues. Cela nous permettra de contribuer efficacement au règlement du problème mondial de la drogue.

Enfin, qu'il me soit permis de citer ces mots du grand poète croate, Antun Gustav Matos :

> « Le plus difficile est d'être seul et de se trouver. »

Aidons-les par conséquent à se trouver.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est à M. Emmanuel Caparas, Secrétaire du Département de la Justice de la République des Philippines.

M. Caparas (Philippines) (*parle en anglais*) : Je souhaite le bonjour à chacune des personnes ici présentes. La délégation philippine félicite S. E. l'Ambassadeur Khaled Shamaa pour son élection à la présidence du Conseil chargé des préparatifs de la présente session extraordinaire. Sous sa direction, nous savons que beaucoup pourra être fait durant ces trois jours.

Aux Philippines, nous vivons à nouveau une période de changement politique. Les élections générales qui se tiendront dans moins de trois semaines auront une incidence directe sur la politique gouvernementale et l'orientation qui sera prise pour les six prochaines années. Cela étant, le souhait de notre nation de gagner la guerre contre les drogues illégales est intact. À l'instar des autres États Membres, nous sommes résolus à livrer cette guerre dans le cadre d'une stratégie intégrée et équilibrée. À cet égard, nous souhaitons rappeler ici trois principes essentiels à la base de notre action.

Premièrement, toutes les politiques locales et nationales menées dans notre pays, les initiatives et les efforts déployés pour lutter contre les drogues illicites sont parfaitement conformes aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Deuxièmement, nous restons fermes et résolus dans notre opposition à tous les appels visant à légaliser les drogues placées sous contrôle, ainsi que nous l'avons souligné lors de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue à Vienne en mars dernier. Nous réitérons sans ambages cette déclaration ici aujourd'hui. Troisièmement, les Philippines n'approuvent pas l'imposition de la peine de mort pour des délits liés à la drogue, ni pour toute autre infraction pénale.

Nous sommes heureux de faire état ici de progrès importants dans notre combat contre le problème mondial de la drogue. Ces 12 dernières années, des réductions importantes ont été enregistrées sur le plan de l'offre et de la demande de drogues illicites, et ce grâce à des mesures vigoureuses appliquées par nos services de maintien de l'ordre. Des campagnes d'information plus régulières et ciblées dans les écoles et les communautés locales ont également porté leurs fruits. Ces efforts déployés au niveau de la société civile, là où les jeunes sont particulièrement vulnérables, ont non seulement permis de sensibiliser davantage la population à ce problème, mais aussi de lui faire mieux comprendre les dangers qui en découlent.

Outre cela, le Gouvernement continue à inciter les personnes déplacées à choisir des activités de

subsistance légitimes, tels que la culture de l'abaca et l'élevage du ver à soie. Nous avons adopté également une approche compassionnelle en ce qui concerne le traitement et la réadaptation des toxicomanes, l'objectif étant leur réinsertion au sein de la société. Cela fait partie intégrante de notre plan d'action national de lutte contre la drogue, mis en œuvre jusqu'en 2020.

Nous sommes bien conscients que le problème auquel nous sommes confrontés est complexe et en permanente évolution. Bien des défis se dessinent à l'horizon, notamment l'émergence d'une narco-politique, l'émergence d'organisations de trafiquants étrangers, la menace de nouvelles drogues et de substances interdites, et bien d'autres encore. De toute évidence, nos meilleurs plans seront inefficaces tant que toutes les nations n'uniront pas leurs efforts face à ce fléau. Étant donné le grand nombre de délégations ici présentes à l'occasion de cette session extraordinaire, il est clair que nous, en tant que communauté mondiale et malgré des divergences apparentes dans nos démarches respectives, allons triompher.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est à S. E. M^me^ Susana Mabel Malcorra, Ministre des affaires étrangères et du culte de la République argentine.

M^me^ Malcorra (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord faire mention d'un événement tragique survenu ces derniers jours en Argentine, qui m'a conduit à changer ma déclaration d'aujourd'hui. Samedi dernier, à l'aube, cinq jeunes hommes ont trouvé la mort après avoir absorbé des drogues synthétiques à l'occasion d'un concert de musique électronique, et cinq autres sont toujours hospitalisés dans un état critique. Cet événement tragique, qui frappe cruellement la société argentine, illustre clairement comment le fléau de la drogue frappe tous les pays et tous les peuples, sans distinction, ruinant le potentiel et l'avenir de notre jeunesse et causant un tort irrémédiable à nos familles, à notre société.

La présente session extraordinaire doit être une occasion unique de renouveler et de renforcer notre engagement politique face au problème mondial de la drogue. De cette tribune, nous tenons à réitérer nos plus sincères condoléances et notre solidarité aux familles et aux proches de ces jeunes gens touchés par cette tragédie, qui s'ajoutent malheureusement à la longue liste des victimes de la drogue de part le monde.

Après les élections qui ont débouché sur la formation d'un gouvernement conduit par le Président Mauricio Macri, le Gouvernement s'est fixé trois priorités dans son action : pauvreté zéro; lutte contre le trafic de drogue et union des Argentins dans le cadre des institutions démocratiques. Ces trois piliers ont été confirmés par le Président Macri lorsqu'il a pris ses fonctions le 10 décembre 2015. L'une des premières mesures du nouveau Gouvernement a été de reconnaître que l'Argentine faisait face à une situation grave en matière de drogues. La prise de conscience de ce problème rend désormais possible la recherche de solutions et leur mise en œuvre.

En second lieu, nous avons dû admettre que nous nous trouvions devant un problème qui ne connaît ni limites ni frontières. À cet égard, nous maintenons que la coopération, guidée par le principe de la responsabilité commune et partagée, constitue une priorité, ce qui suppose des efforts et des responsabilités à la fois collectives et coordonnées. C'est pourquoi nous défendons résolument la coopération en matière d'échange d'information et d'actions coordonnées aux niveaux bilatéral, régional, continental et international, ainsi que dans le cadre des organismes spécialisés et compétents en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Sur le plan international, cela signifie que l'Argentine doit retrouver le rôle prépondérant qu'elle a toujours joué tout au long de son histoire, sur la base des principes et des valeurs auxquels notre pays a toujours souscrit. Sur les plans intérieur et international, nous défendons une approche globale et équilibrée entre la diminution de l'offre – lutte contre le trafic illicite de drogue – et la réduction de la demande – prévention et soins.

En ce qui concerne l'offre, nous sommes favorables à des actions concertées en matière de coopération, de formation, d'échange d'information et de renseignement, afin de démanteler les réseaux de trafic de drogue; de prévention du détournement des substances placées sous contrôle et des précurseurs de drogues par le biais d'activités licites ou de canaux clandestins; de lutte contre d'autres délits connexes, tels que le trafic des armes, la corruption et le blanchiment d'argent. Tant que nous ne nous attaquerons pas à la chaîne des financements, nous n'obtiendrons pas les résultats escomptés.

En ce qui concerne la demande, nous considérons que l'objectif ultime consiste à placer l'individu au

centre des politiques en matière de drogues. Nous sommes favorables à un changement, que la priorité ne soit plus la substance mais l'individu, sujet de droits, tout en encourageant l'inclusion sociale en tant qu'élément central et objectif des politiques publiques. Notre démarche repose sur l'attention et les soins, le traitement et la réinsertion des utilisateurs de drogues, tout en favorisant l'élimination des comportements de discrimination et de stigmatisation. Les approches que je viens de mentionner doivent, en toute circonstance, se fonder sur des preuves scientifiques et contribuer à l'objectif ultime : la santé et le bien-être de l'humanité et des personnes.

Les droits de l'homme – à savoir les normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale reconnues par les conventions internationales – font partie intégrante de la position de l'Argentine face au problème mondial de la drogue. Dans notre politique nationale, nous prenons en compte la perspective de genre, ainsi que les approches spécifiques aux groupes vulnérables. Il ne peut en être autrement, car pour l'Argentine, ces valeurs ne sont possibles que grâce à l'appel à l'unité et à la cohésion, autre trait marquant de la politique menée par le Gouvernement du Président Macri, dont j'ai fait mention au début de ma déclaration et qui justifie notre participation aux systèmes régionaux et internationaux chargés de résoudre le problème mondial de la drogue. Telle est la voie que nous devons suivre dans notre politique d'État en matière de protection des droits de l'homme dans le contexte du problème mondial de la drogue : promouvoir la coexistence, éliminer les préjugés, la stigmatisation et la discrimination.

Concernant les droits de l'homme, je tiens à préciser également que l'Argentine est contre la peine de mort, et nous appuyons donc fermement l'abolition de cette peine.

Dès le début, l'Argentine a pris part aux travaux préparatoires de la présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue. Cette session nous offre une occasion unique de faire un bilan honnête et sincère des succès et des revers, des victoires et des défaites, des défis et des obstacles auxquels sont confrontées les politiques mondiales en matière de drogues. Nous notons qu'un débat vaste, riche et libre s'est instauré. Dans ce contexte, l'Argentine a constamment participé à la recherche du consensus, qui a abouti à l'adoption hier du document final (résolution S-30/1, annexe). Nous sommes particulièrement satisfaits du niveau de compréhension atteint et du consensus sur le fait que les droits de l'homme constituent un élément essentiel et indivisible de l'examen et du règlement du problème mondial de la drogue. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'importance accordée à cette question non seulement dans le document final, mais tout au long du processus de négociations.

Nous avons désormais pour tâche d'œuvrer, dans le cadre de la coopération internationale, à la mise en œuvre complète des traités sur le contrôle international des drogues, en pleine conformité avec les obligations relatives aux droits de l'homme. Ainsi, nous espérons favoriser la protection et le respect des droits de l'homme ainsi que la dignité de chaque individu dans le cadre des programmes, stratégies et politiques liés au thème qui nous réunit ici aujourd'hui.

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, la coopération internationale constitue l'instrument indispensable de lutte contre le problème mondial de la drogue. Selon nous, le document final offre, par-dessus tout, la possibilité de mettre en œuvre cette coopération dans tous les aspects du fléau auquel nous devons faire face. La tâche qui nous attend consiste à approfondir la coopération internationale et à renforcer les capacités nationales. Pour cela nous devons adopter une approche large, équilibrée et multidisciplinaire, en réaffirmant le principe de la responsabilité commune et partagée et en sachant que les incidences mondiales et transfrontières de ce phénomène augmentent chaque jour.

Depuis le début des négociations, nous avons affirmé que l'un des résultats de la session extraordinaire de 2016 devait être un consensus général sur l'accès aux substances placées sous contrôle et leur disponibilité à des fins médicales et scientifiques. Nous nous réjouissons que le document final reflète cette préoccupation, conformément aux conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Cela suppose un engagement fort en faveur d'une révision périodique des listes de substances placées sous contrôle et des médicaments essentiels. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons disposer de listes coordonnées au niveau international, fondées sur des preuves scientifiques et conformes aux objectifs des conventions, ce qui permettra ensuite d'appuyer les décisions au niveau national concernant les listes.

En ce qui concerne ce qui a été convenu dans le document final, nous soulignons la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de détection et d'identification des nouvelles substances psychoactives

et de mettre en œuvre des politiques spécifiques pour répondre à ce problème. Ce sont ces substances auxquelles j'ai fait référence avec douleur au début de mon intervention. De même, nous devons adopter des mesures visant à réduire l'usage d'Internet à des fins illicites liées à la drogue, y compris la promotion, le commerce illégal et le trafic de drogue.

L'Argentine souligne la nécessité de continuer à renforcer les organes mondiaux et régionaux ainsi que les organes politiques et techniques spécialisés traitant des différents aspects du problème mondial de la drogue. Nous appelons au renforcement du travail conjoint des institutions pertinentes des Nations Unies qui s'occupent directement ou indirectement du problème mondial de la drogue.

Près de deux décennies se sont écoulées depuis la dernière session extraordinaire sur ce sujet, en 1998. Le principal enseignement qu'il nous faut tirer de ces 20 années est sans doute que nous n'aurions pas dû attendre aussi longtemps pour nous pencher à nouveau sur un problème qui n'épargne aucun pays, aucune région. La présente session extraordinaire de 2016, et le temps qui va s'écouler jusqu'en 2019 et au-delà nous offrent une occasion unique de renforcer encore davantage la coopération et notre travail conjoint afin de mettre en œuvre des politiques en matière de drogues qui reposent sur des preuves scientifiques, dans notre lutte frontale contre le trafic de drogue et, par-dessus tout, qui soient respectueuses de la personne humaine, sans aucune distinction, et la place au centre de ces politiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mikheil Janelidze, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M. Janelidze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire combien mon gouvernement se félicite de la tenue de la présente session extraordinaire. Elle nous offre en effet une occasion unique de faire le point sur les progrès accomplis et de rappeler la nécessité de renforcer davantage l'action collective afin de répondre efficacement au problème mondial de la drogue.

Nous saluons les résultats tangibles obtenus dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Les efforts en vue de combattre efficacement le problème mondial de la drogue et d'atteindre les objectifs de développement durable sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Malheureusement, la communauté internationale se heurte encore à des obstacles dans la promotion de sociétés libérées de l'emprise de la drogue dans le monde entier. Malgré nos efforts concertés, le problème mondial de la drogue menace toujours la santé, la sécurité et le bien-être des personnes partout dans le monde.

J'aimerais souligner certaines des mesures importantes que nous avons prises en Géorgie pour assurer une politique et des interventions efficaces dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie et d'autres activités connexes. Le Gouvernement géorgien reconnaît pleinement l'importance d'une démarche globale conforme au droit international, aux trois conventions sur le contrôle des drogues et aux normes internationales pertinentes.

Au niveau national, la stratégie de lutte contre la drogue et le plan d'action adopté ultérieurement sont une composante essentielle des efforts consentis sur le plan national. Cette stratégie a été élaborée dans le respect des normes en matière de droits de l'homme et s'appuie sur une analyse de la situation dans le pays. Elle comprend quatre éléments principaux : la réduction de la demande et des risques; la réduction de l'offre, le suivi de la situation dans le pays sur le plan de la drogue; la coordination des activités intergouvernementales, le renforcement de la coopération avec les organisations internationales et non gouvernementales.

La Géorgie a pris plusieurs mesures institutionnelles à cette fin. Depuis novembre 2011, la mise en œuvre et la coordination de la politique de lutte contre la drogue, ainsi que la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, ont été confiés au Conseil de coordination interorganisations pour la lutte contre la toxicomanie. Le Centre national de suivi des drogues, créé en 2015, est un mécanisme efficace de collecte et d'analyse des informations sur la situation en matière de drogues en Géorgie, qui s'appuie sur des méthodes scientifiques et pratiques fondées sur les preuves.

Dans le cadre d'une démarche globale et équilibrée, le code pénal a été modifié en 2015 afin de faire une distinction entre la responsabilité pénale pour détention et celle pour fourniture de drogues. La peine imposée pour détention de drogue a été réduite, tandis que dans la pratique, les sanctions autres que l'emprisonnement sont appliquées dans la majorité des

cas de détention de drogue. La Géorgie a également mis au point un mécanisme national intégré pour les interventions précoces, le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale. Une mesure importante en matière de réduction de la mortalité liée à la drogue a été la disparition des modalités contraignantes pour les patients traités en urgence, à savoir que le personnel médical n'est plus obligé de signaler aux forces de l'ordre les cas d'overdose. Depuis 2014, un programme de traitement de substitution est désormais accessible aux personnes souhaitant en bénéficier.

Récemment, le pays a adopté une stratégie nationale actualisée sur le VIH pour la période 2016-2018, qui souligne l'objectif principal des efforts déployés au niveau national contre le VIH/sida, à savoir stabiliser l'épidémie du VIH d'ici à 2020 et l'éliminer d'ici à 2030. Le Gouvernement a lancé un programme sans précédent pour l'élimination de l'hépatite C. Les patients peuvent bénéficier des tests nécessaires de prédiagnostic, d'un traitement de suivi et des médicaments les plus récents pour le traitement de l'hépatite C. En tant que deuxième initiative de prévention, des entreprises sociales ont été créées afin de fournir un emploi aux anciens toxicomanes, ce qui leur offre la possibilité de se réadapter par le travail et facilite leur réinsertion dans la société.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la drogue, des mesures concrètes ont été envisagées en vue d'une prévention préalable par le biais de l'éducation et de la sensibilisation du public. En 2014, une campagne de grande envergure a été lancée afin d'éduquer le public, de le sensibiliser aux risques de la toxicomanie et de promouvoir un mode de vie sain parmi la population. Les défis qui nous attendent soulignent la nécessité d'une réponse coordonnée par le biais d'une coopération et d'un partenariat renforcés. La Géorgie est prête à coopérer davantage avec la communauté internationale et les institutions des Nations Unies afin de répondre efficacement aux problèmes liés à la toxicomanie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rahmani Fazli, Ministre de l'intérieur de la République islamique d'Iran.

M. Fazli (République islamique d'Iran) (*parle en farsi; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : La République islamique d'Iran est l'un des rares pays à avoir subi de lourdes pertes humaines et matérielles, mais il doit encore s'employer à priver les marchands de la mort de l'essentiel de leurs drogues illicites, protégeant ainsi une partie de la communauté mondiale du fléau de la dépendance.

Dans le cadre d'une vaste campagne, la République islamique d'Iran a sacrifié plus de 3 800 martyrs et 12 000 blessés au cours d'une campagne implacable contre les drogues illicites, luttant contre des trafiquants de drogue régionaux et transrégionaux armés. Nous avons dépensé des milliards de dollars pour équiper nos zones frontalières et installer des barrières physiques le long de la frontière afin de stopper les flux de drogues vers notre pays, ainsi que pour contenir les flux de drogues vers d'autres pays. Ainsi, plus de 80 % de l'opium mondial et environ 40 % de l'héroïne et de la morphine mondiales sont saisis chaque année en Iran. Environ 620 tonnes de différents types de drogues ont été saisies en Iran, en 2015.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les orientations fixées par le Dirigeant de la République islamique d'Iran, qui attache une importance particulière à la question des stupéfiants et de la dépendance en tant que priorité principale du programme de réduction des dommages sociaux, des programmes de réduction de la demande – prévention, traitement, réduction des risques, réadaptation et réinsertion sociale – ont été efficacement mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie équilibrée de réduction de l'offre et de la demande.

Telles sont quelques-unes des réalisations de notre pays. Nous fournissons à 40 % de la population iranienne des programmes de prévention à l'intention des familles, des établissements d'enseignement, des entreprises et des communautés. Nous avons accueilli 40 % des usagers de drogues dans des centres de réduction des risques et des cliniques de traitement, ce qui représente l'un des taux les plus élevés au monde. Le Gouvernement du Président Rouhani a adopté une approche communautaire qui repose sur l'espoir et la prudence et appelle à la plus grande participation du public. Grâce à cette approche, plus de 85 % des programmes de réduction de la demande de drogue, y compris la prévention, le traitement, la réduction des risques et les aides sociales, sont mis en œuvre par des organisations non gouvernementales et la société civile.

Une nouvelle approche a été adoptée pour protéger les toxicomanes désintoxiqués, ainsi que les toxicomanes en cours de traitement, grâce à la fourniture d'une assurance médicale, de services de post-traitement, d'une formation professionnelle et d'un emploi. Une autre approche vise à réduire la population

carcérale en appliquant des plans de substitution à l'emprisonnement aux délinquants liés à la drogue et en fournissant des services de réduction des risques et de traitement dans les prisons. En outre, grâce à des interventions de réduction des risques, la transmission du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables a été réduite de 60 %.

La République islamique d'Iran estime qu'en adoptant une stratégie équilibrée et globale de réduction de l'offre et de la demande à l'échelon national, régional et international, en renforçant la coopération aux niveaux régional et international – en particulier en appliquant vraiment le principe de la responsabilité commune et partagée au plan international sans considérations d'ordre politique – et en s'abstenant de mettre en avant des thèmes inutiles au cours du processus de prises de décision, nous constaterons dans un délai rapproché les résultats obtenus grâce à la campagne mondiale contre les drogues illicites.

La République islamique d'Iran, pays en première ligne dans la lutte contre les drogues illicites, estime que les trois conventions relatives au contrôle international des drogues doivent être maintenues en tant que pierre angulaire du système international de contrôle des drogues, en raison de leur nature complexe et souple. En outre, la Commission des stupéfiants, principal organe directeur des Nations Unies sur les questions relatives aux drogues, mérite d'être appuyée. La République islamique d'Iran appuie également le rôle déterminant joué par l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui facilite l'accès légal aux drogues sédatives et répond aux besoins scientifiques. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), organe exécutif des Nations Unies, doit être renforcé.

La République islamique d'Iran estime également qu'une stratégie de développement durable peut endiguer de manière sensible le fléau des stupéfiants, à condition que nous accordions une importance particulière aux modes de vie de substitution visant à réduire la dépendance envers le trafic de drogue, la production de drogues et les délits liés à la drogue. Cela nécessite de lutter contre les cultures illicites et de détruire les récoltes illicites, avec la participation de la communauté internationale, afin de mettre en œuvre des programmes de développement de substitution dans les régions concernées par la culture de la drogue, le trafic de stupéfiants ou la dépendance à la drogue.

Dans le cadre d'une stratégie intégrée et équilibrée, je tiens à souligner la détermination de la République islamique d'Iran d'accueillir une conférence internationale sur la lutte contre les stupéfiants et les crimes liés à la drogue le long de la route des Balkans. Cette conférence, en collaboration avec l'ONUDC et les pays situés le long de la route de transit, examinera les moyens de renforcer la coopération dans la lutte contre le blanchiment de l'argent lié à la drogue le long de cette route, que l'on estime à 30 milliards de dollars, ainsi que la possibilité de mener des opérations de livraison surveillée, de repérage des chefs d'organisations de trafic de drogue, de saisie des convoyages de drogue et de procéder à un partage des expériences.

L'année 2019 ayant été choisie comme année cible pour la réalisation des objectifs de la communauté mondiale, la République islamique d'Iran propose l'inscription des points suivants dans l'ordre du jour de la prochaine réunion : adoption d'une approche communautaire et d'un plan de protection des toxicomanes désintoxiqués, des toxicomanes en traitement et de leurs familles en tant que mesure positive : nécessité d'étudier des méthodes pour renforcer la rétention chez les toxicomanes désintoxiqués; nécessité d'adopter de nouvelles méthodes pour une détection efficace des crimes liés à la drogue grâce à la mise en place d'une coopération régionale et internationale : nécessité de réaliser l'engagement de la communauté internationale concernant l'équipement et l'assistance technique fournis aux pays de transit; nécessité pour la communauté internationale de mettre l'accent sur la prise en compte du problème des drogues à son point de départ et dans les zones de production grâce à la mise en œuvre d'un nouveau mode de développement, en donnant la priorité à la sécurité et au développement durable et sur la base du principe de responsabilité partagée.

À cet égard, je tiens à souligner à nouveau la volonté de mon pays d'appliquer les accords conclus entre la République islamique d'Iran, la République islamique d'Afghanistan et l'ONUDC sur la mise en œuvre d'un projet pilote de développement alternatif dans l'une des provinces d'Afghanistan, avec la participation de la communauté internationale.

Pour terminer, j'espère que la présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue, tout en prenant acte des avancées et des défis dans ce domaine, réunira les conditions propices à la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, sur la base du plein respect de la souveraineté,

de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du principe d'égalité, conformément à la volonté collective et avec la participation de la communauté internationale au règlement du problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Farrugia, Ministre de la famille et de la solidarité sociale de la République de Malte.

M. Farrugia (Malte) (*parle en anglais*) : C'est un insigne honneur pour moi que d'avoir la possibilité de partager avec l'Assemblée l'expérience de mon pays en matière de contrôle des drogues et de mise en œuvre des résolutions que nous avons adoptées dans notre combat contre l'usage abusif des stupéfiants.

Pourquoi des personnes deviennent-elles dépendantes à la drogue ou à tout autre produit de cette nature? S'agit-il d'un manque de volonté ou d'un manque de principes moraux? Est-ce parce qu'ils se complaisent dans la dépendance? Peut-être, mais la réalité est plus complexe. Nous sommes face à une maladie complexe dont il n'est pas facile de guérir par les bonnes intentions ou une forte volonté. La drogue modifie le cerveau d'une façon telle qu'elle entraîne une consommation compulsive de drogues. Est-ce facile de s'en sortir? Pas vraiment. Même pour ceux qui y sont résolus, c'est un défi immense qui exige beaucoup de volonté et peut se solder par un échec.

Malheureusement, la rechute est trop fréquente. Il faut de la patience et de la persévérance pour qu'un toxicomane puisse décrocher. C'est la raison pour laquelle les victimes ont besoin d'aide, de soutien et de traitements fondés sur des preuves afin de pouvoir surmonter cette maladie. L'abus de drogues et la dépendance ont des conséquences délétères pour l'individu comme pour la société. Grâce aux progrès scientifiques, nous comprenons mieux l'action des drogues sur le cerveau. Nous savons aussi que la dépendance à la drogue peut être traitée avec succès, permettant ainsi à des personnes de cesser de consommer des drogues et à mener une vie constructive.

Nous sommes fermement convaincus que les victimes ont besoin d'aide, pas d'une punition, pour renoncer à ce vice cruel. Conformément à une proposition de loi sur la dépénalisation de la drogue, publiée le 7 juillet 2014, à Malte, les usagers de drogues ne sont plus passibles d'une peine judiciaire, mais doivent comparaître devant un commissaire de justice et, si nécessaire, devant un conseil social composé d'experts. Les récidivistes seront renvoyés vers un conseil de réadaptation des toxicomanes délinquants, présidé actuellement par un ancien juge de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce conseil a le pouvoir d'imposer des ordonnances obligatoires de réadaptation. La priorité est davantage donnée à la réadaptation et aux soins.

Depuis cette année, toute personne en possession d'une quantité d'héroïne ou de cocaïne n'excédant pas 2 grammes, de 2 pilules d'ecstasy ou de toute autre substance analogue ne sera passible que d'une amende. Il en sera de même pour ceux qui possèdent 3,5 grammes ou moins de cannabis. Nous faisons une distinction claire entre les usagers sociaux, les trafiquants de rue et les barons de la drogue. Il n'y a pas de place pour les trafiquants ou les barons – ils méritent d'être traités pour ce qu'ils sont et punis en conséquence. Il n'est évidemment pas question de peine de mort. Je regrette vivement qu'il ne soit pas fait mention de l'abolition de la peine de mort dans le document final (résolution S-30/1, annexe).

En matière de réduction des risques, nous mettons l'accent sur les besoins actuels pour préparer l'avenir : traiter des différents aspects humains, notamment physiques, socio-juridiques, psychologiques et mentaux, et identifier les véritables besoins essentiels des personnes souffrant de graves problèmes liés à la drogue grâce à des échanges actifs et interdépendants avec les utilisateurs de services. Nous travaillons sur les programmes suivants.

Premièrement, depuis 20 ans nous distribuons gratuitement des seringues aux usagers de drogues en tant que mesure de réduction des risques. Nous avons enregistré des résultats positifs, avec seulement quatre cas de VIH, 15 cas d'hépatite C et un cas d'hépatite B à la suite d'un échange d'aiguilles.

Deuxièmement, nous offrons des programmes de réadaptation gratuits au sein de différentes institutions gouvernementales, et nous proposons d'autres programmes de réadaptation par le biais de contrats de service avec des organisations non gouvernementales désignées. Les services sont également fournis gratuitement pour tous les types de dépendances. Dans les mois à venir, nous allons lancer pour la première fois à Malte un programme de réadaptation des mineurs et des adultes à double diagnostic, qui, bien qu'étant libérés de la drogue, ne sont pas en mesure de vivre sans médicament de substitution.

Troisièmement, nous traitons les victimes, leur famille et leur entourage immédiat de façon globale, en mettant particulièrement l'accent sur la préparation à l'après-réadaptation associée à des soins de suivi intensifs. En outre, nous avons mis en place une stratégie de lutte contre la pauvreté au sein des centres communautaires, car nous savons que de nombreux toxicomanes finissent par perdre leur emploi et se retrouvent à la rue. Avec le concours d'équipes multidisciplinaires et sous la supervision d'un responsable social, nous proposons un emploi aidé spécialisé aux toxicomanes en voie de rétablissement ayant bénéficié d'une formation, d'un renforcement des compétences et de l'aide d'un coach professionnel afin de leur permettre de réintégrer le marché du travail.

Nous avons récemment lancé un programme de logement de transition dans le cadre duquel nous subventionnons le loyer pour les trois premières années : 65 % pour la première année; 50 % pour la deuxième année et 25 % pour la troisième et dernière année, avec l'espoir que ces personnes vulnérables opéreront un virage à 180° dans leur vie – et contribueront à notre économie après avoir été un fardeau pour notre système de santé et de bien-être.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Kamina Johnson Smith, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

M^me^ Smith (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque se félicite de la tenue de la présente session extraordinaire. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte d'échanger et de travailler avec la communauté internationale alors que nous faisons le point sur les progrès accomplis à ce jour.

La réalité actuelle du problème mondial de la drogue nous incite à apporter des réponses politiques dynamiques qui complètent nos objectifs de développement, tout en respectant la primauté du droit. Il est urgent de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies équilibrées, multidimensionnelles et novatrices. Étant donné la grave menace que font peser les drogues illicites et la criminalité transnationale organisée sur notre sécurité nationale, la Jamaïque a entrepris des démarches ciblées pour s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes. Nous mettons la dernière main à un plan quinquennal de lutte contre la drogue et élaborons des programmes intégrés de réduction de la demande dans les domaines de la prévention, de l'intervention rapide, du traitement, de la réadaptation et de la réinsertion sociale. Nous avons renforcé notre législation afin de démanteler les organisations criminelles, prévenir le blanchiment de l'argent et lutter contre la traite des êtres humains.

En mettant en œuvre des politiques visant à répondre au problème mondial de la drogue, nous sommes conscients qu'il n'existe pas de solution unique. En Jamaïque, le cannabis a toujours été utilisé comme médicament populaire et pour le sacrement religieux par les fidèles de notre foi autochtone, le rastafarisme.

Ces usages spécifiques ne sont pas liés à une culture illicite à grande échelle destinée au commerce. L'année dernière, la Jamaïque a modifié la Loi sur les drogues dangereuses. Ce faisant, nous avons pris plusieurs mesures. Nous avons dépénalisé la possession de moins de 57 grammes de cannabis, pour en faire un délit punissable par amende, plutôt qu'une infraction pénale. Nous avons créé un régime juridique régissant l'usage sacramentel du cannabis par les rastafaris. Nous avons adopté des dispositions pour les usages médicaux, scientifiques et thérapeutiques de cette plante et nous avons créé un organisme d'État chargé de l'autorisation, de la réglementation et du contrôle des utilisations permises.

Tout en respectant les obligations que nous imposent les conventions sur le contrôle des drogues, nous estimons que les pays doivent se voir autoriser une certaine souplesse dans l'élaboration de lois et de politiques appropriées qui prennent en compte des aspects importants, y compris des approches et des pratiques culturelles différentes, ainsi que la prise en compte de la santé, du bien-être, des droits de l'homme, du développement humain et de la sécurité de nos citoyens.

Nous estimons que la classification du cannabis au titre de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le Protocole de 1972, est une anomalie et que la valeur médicale d'une substance doit être déterminée par la science et une analyse fondée sur l'expérience au-delà de toute considération. Nous continuerons à nous acquitter de nos obligations internationales, tout en travaillant en étroite coopération avec la communauté internationale pour concevoir des stratégies novatrices et équilibrées en vue de répondre plus efficacement au problème mondial de la drogue sous tous ses aspects.

En ce qui concerne le suivi de la présente session extraordinaire, la Jamaïque renouvelle son appel en

faveur de la création d'un mécanisme afin d'examiner l'architecture mondiale de contrôle des drogues et de formuler des recommandations à l'intention des États Membres sur le moyen le plus efficace de reconsidérer le problème mondial de la drogue et de lui apporter une réponse mondiale.

Nous réaffirmons notre responsabilité commune et partagée de combattre le problème mondial de la drogue. Nous insistons sur la nécessité d'une cohérence à l'échelle du système et d'une plus grande coopération entre la Commission des stupéfiants et d'autres institutions spécialisées, notamment l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Organisation mondiale de la Santé, le Conseil des droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous devons aller de l'avant afin de progresser de manière significative dans la réponse au problème mondial de la drogue. Nous devons placer la santé et le développement humain au centre de ce processus. Nous le devons à la génération actuelle, en particulier à notre jeunesse. Nous le devons aux générations futures. Ne les laissons pas tomber.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Marlene Mortler, Commissaire fédérale contre les drogues de la République fédérale d'Allemagne.

M^me^ Mortler (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Des millions de personnes dans le monde souffrent de la pauvreté, de la criminalité et de la violence. Si les drogues ne constituent pas la cause unique de leur triste sort, elles y contribuent dans une large mesure.

Quel est le bilan de la politique internationale en matière de lutte contre la drogue menée ces dernières décennies? Pouvons-nous continuer sur cette même voie?

Bien entendu, il faut une répression efficace pour contrôler le trafic de drogue, le blanchiment de l'argent et la corruption – en fait, nos agences doivent être mieux connectées et coordonnées à l'échelle internationale. Sur ce point, nous sommes en plein accord. Toutefois, le maintien de l'ordre ne permettra pas à lui seul de régler le problème de la drogue. Les politiques en matière de drogues doivent au contraire accorder la priorité à l'individu et à la santé publique.

La dépendance n'est pas un échec moral, c'est une maladie – une maladie qui peut être traitée avec succès et, de surcroît, en conformité avec les droits de l'homme. La prévention, l'offre de conseils, la réduction des risques et les traitements de substitution constituent une démarche couronnée de succès en Europe. Le succès est évident : baisse de la criminalité et recul des cas de VIH et d'hépatite.

Pour que les politiques en matière de drogues soient adaptées à la réalité sur le terrain, il faut appliquer des peines raisonnables. Au Siège de l'ONU, à New York, mettons-nous d'accord pour ne sanctionner les délits liés à la drogue qu'en respectant la règle de proportionnalité. Allons plus loin et disons clairement que la peine de mort ne saurait servir d'instrument pour une politique de lutte contre la drogue reposant sur les droits de l'homme.

La prévention, la réduction des risques et le traitement axés sur la personne forment les piliers de la politique en matière de drogues. La poursuite en justice des réseaux criminels en est un autre. Je suis convaincue que notre politique en matière de drogue snécessite un autre socle : une politique efficace en faveur de nouvelles stratégies de développement. Les gens dont l'existence et les moyens de subsistance dépendent de cultures illicites ont besoin de solutions de rechange concrètes et efficaces. Ils ont besoin d'un appui financier. Ils ont besoin d'aide pour s'aider eux-mêmes. Par conséquent, l'Allemagne a élaboré un nouveau programme, le Partenariat mondial sur les politiques en matière de drogues et le développement. Nous allons présenter ce programme aux délégations au Siège de l'ONU, à New York.

La drogue détruit des vies, ruine des familles, érode les structures sociales et corrompt des pays tout entiers. Il faut que cela cesse. Faisons une fois pour toutes de la santé humaine notre priorité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin van Rijn, Ministre de la santé, du bien-être et des sports du Royaume des Pays-Bas.

M. van Rijn (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole, au nom du Royaume des Pays-Bas, à l'occasion de la présente session extraordinaire.

Les Pays-Bas, qui assurent la présidence de l'Union européenne, souscrivent entièrement à la déclaration prononcée hier par le Commissaire européen, M. Mimica, au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/S-30/PV.1).

La présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue offre une occasion exceptionnelle de réfléchir aux objectifs et aux cibles que nous nous sommes fixés en 2009 et de faire le bilan des progrès accomplis à ce jour. Cependant, nous avons également la responsabilité d'envisager l'avenir jusqu'en 2019 et 2030.

Aujourd'hui, comme chaque jour, 200 000 enfants naissent dans le monde, 200 000 enfants qui dépendent de nous. Nous avons l'obligation de veiller à ce qu'ils puissent grandir et s'épanouir dans un environnement sain et sûr sans être menacés par l'abus des drogues ni par la criminalité liée à la drogue. Je suis toutefois fermement convaincu que les enfants qui n'ont pas cette chance devraient au moins avoir la possibilité de recevoir un traitement et des soins appropriés sans subir de préjudice ni de punition disproportionnée.

Regardons l'avenir. J'aimerais partager avec l'Assemblée les éléments qui constituent notre politique en matière de drogues, des éléments que nous jugeons essentiels pour obtenir les résultats que nous souhaitons aux niveaux national et international et que les Pays-Bas et de nombreux autres pays ont déjà expérimentés de façon positive et dont il nous faut tirer parti.

Ces dernières années, les politiques mondiales en matière de drogues ont montré que l'on passait progressivement d'une approche répressive qui prévalait depuis des décennies à une approche plus équilibrée à. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas d'opérer un choix entre différentes approches, mais de les concilier de la manière la plus efficace qui soit. Il n'existe pas de solution unique. Chaque pays doit rechercher une approche équilibrée répondant à ses priorités et besoins spécifiques. Cette démarche est pleinement conforme aux conventions internationales relatives au contrôle des stupéfiants, comme le Ministre Sipp de l'Organe international de contrôle des stupéfiants l'a parfaitement souligné hier. Les conventions offrent aux États la souplesse nécessaire pour adopter des mesures telles que le traitement et la réadaptation, en tant que solution de remplacement ou complémentaire aux sanctions pénales infligées aux délinquants.

Une approche équilibrée des politiques en matière de drogues signifie aussi qu'il faut débattre d'une approche plus large en matière de santé publique. Mettre l'accent sur les droits et les besoins des consommateurs de drogue est très efficace. Grâce à des programmes de prévention fondés sur l'expérience, moins de gens commencent à prendre de la drogue; en mettant en place de nouveaux programmes de traitements, nous sommes mieux à même de traiter la dépendance et en procédant à des interventions de réduction des risques et des dommages, nous sommes mieux à même de prévenir la propagation des maladies infectieuses parmi les usagers, mais aussi de protéger la population dans son ensemble. Nous sommes en 2016, et le moment est venu de comprendre que les mesures de réduction des risques et des dommages sont non seulement un moyen efficace d'éviter davantage d'infections au virus VIH/sida, mais aussi de protéger notre société. Donnons donc la priorité à ces interventions.

C'est pourquoi je me réjouis que dans le document final (résolution S-30/1, annexe), nous appelions résolument à une plus large participation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) aux politiques internationales en matière de drogues. Je suis particulièrement reconnaissant au docteur Chan, qui, dans son intervention d'hier, a insisté sur l'urgence que revêt cette question, ainsi que pour son attachement à un rôle renforcé de l'OMS dans les années à venir. Ses paroles m'ont donné l'espoir qu'avec l'aide de l'OMS et d'autres institutions des Nations Unies, nous franchirons aujourd'hui une première étape vers un programme ambitieux pour 2019, fondé sur la réduction des risques, la prévention et le traitement en tant que points centraux de notre action.

En même temps, nous devons poursuivre nos efforts pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue. Nous devons mettre l'accent sur l'application de politiques de répression efficaces et de coopération afin de s'attaquer à la production, à la fabrication et au trafic de drogues illicites, notamment au blanchiment de l'argent et à la corruption. Nos ressources sont limitées, nous devons donc les utiliser là où elles sont le plus efficaces. C'est pourquoi je cois qu'il ne faut pas trop se focaliser sur les petits utilisateurs de drogue, les délits non violents liés à la drogue. La criminalité organisée représente une menace bien plus grande.

Par ailleurs, j'aimerais souligner l'importance des politiques en matière de drogues fondées sur des données scientifiques. Si nous voulons vraiment adopter une approche saine et fondée sur les faits dans nos politiques en matière de drogues, nous devons renoncer aux ambitions irréalistes et idéologiques. Nous devons continuer ensemble à défendre cette approche fondée sur les faits afin d'améliorer nos interventions. Parfois les interventions s'avèrent efficaces, parfois

c'est le contraire. Nous progresserons dans notre démarche grâce à nos essais et à nos erreurs, au suivi, à l'évaluation et au partage des meilleures pratiques. Tirons les enseignements de nos succès et de nos échecs.

Je tiens à souligner que la peine de mort n'est pas une intervention fondée sur les faits. Les Pays-Bas sont opposés à l'application de la peine de mort en toutes circonstances et sans aucune exception. C'est ce même signal clair qu'a envoyé hier l'observateur de l'Union européenne, ses États membres et 28 autres pays de même opinion après l'adoption du document final. Lorsqu'on traite du problème mondial de la drogue, il est essentiel d'appliquer le principe de la peine proportionnelle pour les délits liés à la drogue. Nous devons éviter la surpopulation carcérale et toutes les conséquences négatives pour la santé qui en découlent. Je voudrais inviter toutes les parties à envisager l'application de mesures de substitution à la condamnation ou au châtiment pour des délits mineurs et non violents liés à la drogue.

Enfin, je me félicite de l'accent mis dans le document final de la présente session extraordinaire sur la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments contrôlés à des fins médicales et scientifiques. Il s'agit là d'une question urgente. Une interprétation trop rigoureuse des conventions des Nations Unies, une réglementation complexe des importations et des exportations et la crainte de la dépendance font que certains médicaments ne sont pas disponibles dans les hôpitaux des pays en développement. C'est inacceptable. J'appelle donc les parties présentes dans cette salle à être à la hauteur des engagements sur le papier et à assurer l'application rapide et complète de ces dispositions.

Nous appelons de nos vœux un débat ouvert et approfondi sur la marche à suivre d'ici à 2019 et au-delà.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sagala Ratnayake, Ministre de l'ordre public et du développement du Sud de la République socialiste démocratique de Sri Lanka.

M. Ratnayake (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué la présente session extraordinaire consacrée à l'une des thématiques les plus importantes de notre époque, le problème mondial de la drogue. J'exprime ma sincère reconnaissance au Président et aux membres du Bureau, ainsi qu'à tous les représentants présents dans cette salle qui ont pris l'engagement courageux de combattre la menace de la drogue et de l'éliminer de nos sociétés.

Le Gouvernement de la République socialiste démocratique de Sri Lanka est conscient de la production illicite, du trafic et de l'abus de drogues illicites dans le pays, des conséquences délétères de la consommation de drogue sur la santé des toxicomanes, de la montée en puissance de la criminalité liée à la drogue, de la perte des ressources humaines, naturelles et financières et de la destruction des individus, des familles et des communautés découlant de la consommation de drogues.

Par ailleurs, le Gouvernement est pleinement conscient des obligations internationales qui lui incombent, en particulier celles découlant de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, qui ont toutes été ratifiées par notre gouvernement. Sri Lanka a également dirigé les négociations de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) sur la Convention des stupéfiants et des substances psychotropes et nous sommes parties à la Convention de la SAARC.

Le Gouvernement réaffirme sa volonté et sa détermination à s'attaquer au problème de la drogue au niveau local et à participer à cette cause au niveau international en revoyant sa politique nationale en la matière, qui a été formulée il y a plus d'une décennie déjà. Toutes les institutions relevant du Gouvernement devront souscrire à cette politique nationale. Les institutions non gouvernementales concernées seront appelées à être des partenaires actifs dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Les institutions du secteur privé se verront accorder des responsabilités sociales dans le cadre de cette politique et contribueront ainsi à la prévention et au contrôle des drogues.

L'objectif global de mon gouvernement en matière de drogues est ambitieux : réduire l'offre et la consommation de drogue à un niveau minimum d'ici à 2020. Cet objectif sera poursuivi sans relâche par tous les services de répression des infractions liées à la drogue ainsi que par les organismes officiels directement chargés de la réduction de la demande de drogue, y compris les administrations locales et provinciales et d'autres institutions susceptibles de contribuer à cet objectif final ainsi que les organisations

non gouvernementales (ONG) et les institutions du secteur privé.

Le Gouvernement va adopter une approche plus large en matière de contrôle de l'abus de drogue dans le contexte du développement humain, en mettant plus particulièrement l'accent sur les liens entre l'abus de drogue, la réduction de la pauvreté, la prévention de la criminalité et l'amélioration de la santé. Pour mon gouvernement, l'approche la plus efficace du problème de la drogue réside dans une stratégie globale, équilibrée et coordonnée. Dans le cadre de cette stratégie, le contrôle de l'offre et la réduction de la demande se renforcent mutuellement. Un sens élevé de la responsabilité partagée sera la règle.

Les institutions gouvernementales, les ONG, le secteur privé et d'autres institutions participeront à la mise en œuvre des stratégies de contrôle des drogues, à savoir la stricte application de la loi contre la production, la contrebande, le trafic, la vente et la consommation de drogues illicites; la stricte application de la loi en matière de contrôle des importations, des exportations, de distribution de drogues et de précurseurs chimiques placés sous contrôle; la prévention de l'utilisation de drogues et la réduction des conséquences négatives de l'abus de drogue et l'appui accordé aux initiatives régionales et internationales en matière de prévention et de contrôle de l'abus de drogue.

L'Autorité de contrôle des précurseurs de Sri Lanka contrôle 23 précurseurs chimiques identifiés qui contribuent de manière considérable au développement économique. Cela évite la production illicite de substances psychotropes à partir de ces substances chimiques. L'Autorité de contrôle des précurseurs surveille l'importation, le transport, la distribution, le stockage et l'utilisation des précurseurs chimiques et supervise les lieux où ces activités ont lieu.

Notre action s'est en outre étendue à la réduction de l'abus de drogues sur ordonnance et de médicaments en vente libre, qui est considérée comme une question urgente.

La détermination du Gouvernement sri-lankais en matière de répression des infractions s'est récemment illustrée par la saisie de 110 kilogrammes d'héroïne acheminée par mer, dans laquelle des ressortissants de plusieurs pays étaient impliqués.

Le Gouvernement sri-lankais s'est doté d'un centre de partage des données relatives au trafic de drogue, afin de donner aux institutions nationales les moyens de diffuser des informations précises dans les régions de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, le Gouvernement fournit des services de traitement et de réadaptation aux toxicomanes, grâce à des méthodes de dépistage et d'évaluation mis en place par le Gouvernement et les institutions non gouvernementales et privées dans le pays. Nous avons adopté une législation appropriée pour traiter la délinquance liées à la drogue. Elle permet notamment aux autorités judiciaires de prescrire un traitement aux délinquants au sein d'institutions officielles ou d'institutions privées reconnues plutôt que d'être condamnés à une peine.

Le Gouvernement s'efforce d'atteindre l'objectif d'une réduction et d'une élimination totale des substances par le biais d'une recherche sociale et scientifique approfondie sur les stupéfiants et les substances pyschotropes et fondée sur les faits. Des services mobiles de postcure et de réadaptation nécessaires à des interventions thérapeutiques efficaces sont fournis dans l'ensemble du pays, en mettant notamment l'accent sur les patients ne bénéficiant pas de programmes de traitement en établissement.

Sri Lanka insiste sur la nécessité de recourir au traitement médical et psychologique et d'assurer le bien-être des groupes sociaux spécialement identifiés, tels que les enfants, les femmes et les jeunes, qui sont touchés par les incidences négatives de l'abus de substances.

Enfin, je tiens à assurer l'Assemblée que Sri Lanka est disposée à coopérer pleinement à tous les efforts internationaux en vue de combattre le problème mondial de la drogue, qui ne connaît pas de frontière et menace de déstabiliser toutes nos sociétés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Svatopluk Němeček, Ministre de la santé de la République tchèque.

M. Němeček (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole, au nom de la République thèque, à l'occasion de cette réunion historique. C'est un honneur pour moi et pour mon pays, lequel souscrit pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1).

Nous sommes réunis ici pour exprimer notre profonde préoccupation concernant la question de savoir si nous sommes parvenus à mettre en œuvre

les engagements pris en 2009. De même, nous sommes réunis ici alors que des preuves scientifiques particulièrement convaincantes nous permettent de faire le point sur les progrès accomplis dans notre combat contre le problème mondial de la drogue. J'aimerais appeler brièvement l'attention de l'Assemblée sur le rapport établi par la Commission Johns Hopkins-Lancet sur la politique en matière de drogue et de santé, qui vient d'être publié. Comme la majorité des personnes présentes ici le savent, *The Lancet* est l'une des deux revues médicales scientifiques les plus prestigieuses au monde. Le rapport montre clairement que les politiques internationales en matière de drogues, comme nous les connaissions, ont totalement échoué. Nos efforts, qui visaient à protéger les personnes, mais qui reposaient sur l'interdiction et la pénalisation, ont eu des conséquences dramatiques sur la santé publique et la sécurité publique. La guerre contre la drogue a entraîné une épidémie d'infections, en particulier le VIH, le virus de l'hépatite et la tuberculose, ainsi qu'une épidémie d'overdoses mortelles chez les utilisateurs de drogues. L'application de l'interdiction des drogues n'a fait qu'aggraver tous ces risques, ne touchant pas seulement les utilisateurs de drogues, mais l'ensemble des citoyens. Cela vaut aussi pour l'interdiction de facto des médicaments placés sous contrôle pour la majorité de la population mondiale, à savoir les opioïdes médicaux et le cannabis médical.

Si nous n'admettons pas nos échecs, nous sommes condamnés à de nouveaux échecs. Nous regrettons profondément que cette évidence soit niée dans plusieurs parties du document final (résolution S-30/1, annexe). Il est paradoxal que certains de ceux qui sont les plus touchés par les dommages liés aux politiques en matière de drogues soient les plus farouches opposants.

La République tchèque approuve le document final adopté par la présente session extraordinaire, car nous sommes profondément convaincus que le débat n'est pas terminé, qu'il ne fait que commencer. Si nous voulons maintenir le régime mondial de réglementation des drogues, nous devrons alors poursuivre nos discussions sans interruption et persister dans nos efforts pour parvenir à des solutions très concrètes d'ici à 2019.

Pour toutes ces raisons, la République tchèque appuie l'appel lancé par l'Union européenne en faveur d'un renforcement de la coordination entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres entités des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous souhaitons également renforcer la qualité du suivi scientifique de la situation en matière de drogues ainsi que la participation des organisations non gouvernementales. La République tchèque partagera sa propre expérience afin de démontrer que la santé publique et la sécurité publique ne peuvent que bénéficier de politiques en matière de drogues axées sur les droits de l'homme et fondées sur une discussion ouverte et des preuves scientifiques. Nous sommes fermement convaincus que des politiques humaines en matière de drogues doivent se préoccuper, en premier lieu, des hommes, et non des substances.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Maria Esther Reus González, Ministre de la justice de Cuba.

M^me^ Reus González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous sommes tous venus à la présente session extraordinaire avec des attentes élevées et le souhait de renforcer la coopération internationale afin de lutter efficacement contre le terrible problème mondial de la drogue qui, loin de s'affaiblir, ne fait que croître et empirer. Comment ne pas être inquiets, alors que nous ne sommes pas parvenus à réduire la demande, la production et le trafic des stupéfiants, comme nous nous y étions engagés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue? Comment ne pas être inquiets, lorsqu'on sait qu'au moins 246 millions d'individus consomment des drogues illicites, selon les estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime?

Le fléau de la drogue s'étend à toutes les régions du monde. Il engendre et perpétue la pauvreté, la violence, divers comportements criminels, l'exclusion sociale et des situations sanitaires complexes. Il sera très difficile de résoudre les problèmes liés à la production et au trafic de masse de drogues en provenance du Sud sans éliminer la demande majoritaire qui se trouve au Nord. Aujourd'hui, plus que jamais, il importe de reconnaître et de mettre en œuvre le principe de la responsabilité commune et partagée. Tous les aspects de ce fléau ne seront pas réglés tant que des pays continueront de se militariser – attaquant des paysans, au mépris de la

souveraineté nationale et des caractéristiques propres à chaque région.

Ce n'est pas en légalisant les drogues ou en les jugeant inoffensives que l'on viendra à bout de ce fléau. Accepter cette démarche pourrait laisser entendre que les États ne peuvent pas ou ne pourront pas s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de lutter contre le crime et de protéger la santé de leurs citoyens. C'est pourquoi Cuba n'est pas favorable à cette approche. Elle menace dangereusement la stabilité de nos nations et risque d'entraîner d'autres crimes transnationaux tout aussi complexes.

Il est injuste de faire des généralisations et de prétendre qu'adopter une attitude de fermeté à l'égard du problème de la drogue serait la cause de l'ampleur actuelle de ce fléau. Une analyse approfondie s'impose, notamment en ce qui concerne la façon dont les politiques en matière de drogues ont été interprétées et mises en œuvre dans certains pays et régions.

Il convient également de s'attaquer aux causes principales du problème sans oublier, dans ce contexte, les conséquences d'un ordre injuste, égocentrique et inéquitable, d'un modèle politique, économique et social imposé de façon universelle, dans lequel prévaut le pouvoir corrupteur de ceux qui recherchent le profit à tout prix. Ces facteurs constituent un terrain favorable au problème de la drogue et à d'autres fléaux connexes.

L'expérience a montré que lorsque l'État met en œuvre et dirige une politique éducative globale basée sur la prévention, il est possible de lutter efficacement contre la drogue. L'inclusion sociale, la participation de la communauté, l'accès universel au traitement et à la réadaptation, sans discrimination d'aucune sorte, conjugués avec une action résolue contre le crime et la coopération internationale rendent cela possible. Dans le respect de ces principes et au prix d'intenses efforts, mon pays est parvenu à faire en sorte que la production, le trafic et la consommation de substances illicites ne deviennent pas un grave problème social.

De même, nous avons pu empêcher que notre territoire devienne une plateforme pour le trafic de drogue et les crimes qui en découlent. La révolution cubaine, qui ne disposait pas de ressources abondantes et qui a subi un blocus économique, commercial et financier brutal, a remporté la lutte contre la drogue grâce à la volonté politique résolue du Gouvernement et au soutien du peuple.

Le moment est venu de réaffirmer l'engagement politique des États et d'autres acteurs à l'égard du cadre juridique international de contrôle des drogues, dont les trois conventions des Nations Unies sur la drogue constituent la pierre angulaire. Nous renouvelons notre appui à la résolution S-30/1, qui reflète un juste consensus mondial et indiquons une nouvelle fois que nous souscrivons aux déclarations relatives à la drogue prononcées par les dirigeants de la Communauté de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

Je terminerai mon intervention en réaffirmant l'engagement absolu de Cuba à l'égard de sociétés exemptes de drogues illicites, ce qui est essentiel pour réaliser le développement durable et le bien-être de nos peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lejeune Mbella Mbella, Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun.

M. Mbella Mbella (Cameroun) : Le Cameroun voudrait saluer la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui demeure une menace grave pour la santé, la sécurité et le bien-être de toute l'humanité.

J'adresse mes chaleureuses félicitations à M. Lykketoft ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour leur élection, et je leur souhaite plein succès dans la conduite de nos travaux.

À cette occasion, je voudrais également rendre hommage à la Commission des stupéfiants, au Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour leurs travaux préparatoires devant nous permettre, à la présente session, d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, deux textes pertinents adoptés en mars 2009.

À ce jour et à la lumière de ces documents, des progrès ont été certes réalisés, mais force est de constater que beaucoup d'obstacles demeurent encore non surmontés tels que le problème de la réduction de l'offre et de la demande, principales causes et conséquences du problème mondial de la drogue, dont l'impact dans les domaines de la santé, des droits de l'homme, de l'économie, de la justice et de la sécurité constitue une vive préoccupation pour nos États.

Le Cameroun, comme la plupart des pays, est confronté au phénomène sans cesse croissant de production, de trafic et de consommation de drogues avec malheureusement les jeunes comme premières victimes dont plus de 15 000, entre 15 et 25 ans, sont des usagers réguliers de cannabis. Face à cette situation, mon pays a vigoureusement réagi. I1 est en effet Partie aux trois principales Conventions de 1961, 1971 et 1988 sur les stupéfiants, les substances psychotropes, le trafic illicite de stupéfiants, ainsi qu'à la quasi-totalité d'instruments internationaux pertinents qui constituent le fondement du régime international de contrôle des drogues et réaffirmés dans 1e document sanctionnant la présente rencontre.

En outre, le Cameroun a adopté une stratégie nationale multisectorielle mettant l'accent sur les campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaires pour la prévention de la toxicomanie axées, entre autres, autour de mesures telles que l'organisation d' ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités des leaders communautaires, avec une implication et une participation accrues de la société civile, y compris des associations et des organisations non gouvernementales ainsi que des media publics et privés. L'élaboration des supports de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre la toxicomanie. L'organisation et l'animation des causeries éducatives. La projection des films et documentaires qui ciblent en priorité les personnes les plus vulnérables. L'introduction dans les curricula des programmes scolaires des thématiques de la lutte contre la drogue. Par ailleurs, dans le domaine institutionnel, un centre de prévention a été établi au sein du Comité national pour la lutte contre les stupéfiants avec pour principal objectif de réduire la proportion de consommation de nouvelles drogues.

Conscientes du fait qu'il ne s'agit plus seulement d'une question pénale, mais aussi d'une question de santé publique, les autorités camerounaises mettent un accent particulier à la fois sur la prévention et la prise en charge, les soins et la gestion des personnes atteintes d'addiction au sein des familles, dans les hôpitaux et centres de santé. À cet égard, le ministre de la santé publique a signé un arrêté, en avril 2015, portant création, organisation et fonctionnement de centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Des réunions de concertation sont par ailleurs menées entre différents ministères et administrations impliqués dans la lutte contre la drogue et le renforcement de la loi et de l'autorité publique, sous la coordination du Comité national pour la lutte contre les stupéfiants. L'installation des dispositifs de contrôle de drogues dans les deux principaux aéroports internationaux du Cameroun a également amélioré le contrôle de ce fléau aux frontières et participe à cet effet de la volonté du Gouvernement camerounais de lutter efficacement contre le phénomène de la drogue.

Nous ne le dirons jamais assez, l'ampleur et la gravité des problèmes posés par les drogues attestent qu'ils sont des problèmes mondiaux transversaux qui touchent tous les continents et tous les pays. Ils sont à l'heure actuelle aggravés par les liens qu'ils entretiennent avec le terrorisme et le crime organisé, comme le prouve l'usage fréquent de drogues par les membres et surtout les kamikazes du groupe terroriste Boko Haram, contre lequel mon pays mène une lutte acharnée. De ce fait, ils nécessitent une riposte globale. Face au problème de la drogue, la coopération internationale ne se présente donc plus comme une option, mais comme une nécessité prioritaire qui passe par l'assistance technique et financière, de même que par le renforcement des capacités des pays demandeurs, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée.

La lutte contre ce phénomène ne peut réussir que par des efforts concertés aux niveaux local, national, régional et international, par des échanges d'expérience et de bonnes pratiques et par le partage des compétences.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

Dans cette perspective, le Cameroun voudrait, pour sa part, réaffirmer son engagement à poursuivre en les renforçant, les mesures de prévention, d'encadrement et de répression, à s'attaquer au problème mondial de la drogue et à œuvrer de concert avec tous les pays ainsi que des partenaires comme l'ONUDC et l'Union Africaine pour trouver des solutions durables à ce problème. Dans cet esprit, le Cameroun suggère, à la faveur de cette session extraordinaire, l'idée de l'organisation d'une rencontre sous-régionale des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, sur la thématique de la lutte contre la drogue et les stupéfiants.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du document intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe). Ce nouvel instrument apportera une grande contribution dans notre lutte commune contre ce fléau mondial.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Hannah Serwaa Tetteh, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République du Ghana.

M^me^ Tetteh (Ghana) (*parle en anglais*) : Je transmets à l'Assemblée générale les salutations chaleureuses de S. E. M. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana, ainsi que du peuple ghanéen. C'est un honneur que de prendre la parole au nom du Gouvernement ghanéen et d'exprimer, à l'instar des autres pays, l'adhésion et l'appui du Ghana au document final (résolution S-30/1, annexe) adopté au début de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Ce document traduit notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, et nous fournit une base pour poursuivre notre action au cours des années à venir en vue de nous attaquer avec efficacité aux défis majeurs qui persistent de par le monde.

Le Ghana estime que la présente session extraordinaire offre une double possibilité. Premièrement, elle nous donne un espace pour repenser les stratégies globales de contrôle des drogues. Deuxièmement, elle est l'occasion de renforcer et de développer les approches des politiques en matière en de drogues énoncées dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adopté en 2009, qui se sont avérées efficaces.

La négociation et l'élaboration du document final a été un processus extrêmement constructif qui a contribué à faire ressortir les liens importants qui existent entre les politiques contemporaines en matière de drogues et la santé publique, la justice pénale, le développement et les droits de l'homme, qui sont tous des éléments indispensables pour mettre au point une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Entre autres résultats de ce processus d'examen, le Ghana voudrait que la marge de manœuvre accordée dans la mise en œuvre de toute politique internationale en matière de drogues ne soit pas, de manière cachée, synonyme de laissez-faire sans scrupules. Cette marge de manœuvre doit être considérée comme faisant partie intégrante d'un processus collectif d'élaboration des politiques en matière de drogues au sein de l'ONU. Ce travail collectif doit quant à lui reposer sur une analyse plus détaillée et plus complète de ce que les États Membres et d'autres parties prenantes considèrent comme faisable en matière de gouvernance politique et d'interventions face au problème de la drogue. Autrement dit, la marge de manœuvre doit s'accompagner d'un pluralisme rigoureux.

Le Ghana, comme beaucoup d'autres pays de l'Afrique sub-saharienne, est également préoccupé par le manque d'accès aux opioïdes pour les soins palliatifs. On estime que, étant donné le niveau actuel d'offre de morphine, près de 90 % des personnes atteintes d'un cancer ou du sida au Ghana ne sont pas en mesure de recevoir un traitement adéquat. Nous invitons les États Membres et les organisations de la société civile à faire équipe avec nous pour que le traitement de la douleur et les soins palliatifs fassent vraiment partie intégrante des systèmes de santé publique de manière à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques, tout en prévenant le détournement.

Le Gouvernement ghanéen est déterminé à faire en sorte que les toxicomanes relèvent du système de santé publique et non de la justice pénale. Ces personnes ont besoin de soins de santé, pas de mesures pénales. Il est important d'intégrer les approches de santé publique et des droits de l'homme dans les politiques de contrôle des drogues. Nous devons veiller à ce qu'il y ait davantage de ressources allouées aux politiques axées sur la santé et sur les droits de l'homme dans la lutte contre la drogue.

Dans cet ordre d'idées, le Ghana préconise que l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue élabore une politique à l'échelle du système sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des programmes relatifs à la drogue. Nous pensons que cela conduirait naturellement au renforcement et à l'application opérationnelle de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, qui existe à l'ONU.

Nous espérons que la présente session extraordinaire permettra de pousser plus loin les discussions en cours au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur les indicateurs relatifs au contrôle des drogues, au titre de l'objectif de développement durable 3.5. À cet égard, nous invitons instamment la Commission de statistique de l'ONU à mettre au point un nouveau système de mesure axé sur le développement en guise de

contribution à la préparation de la prochaine déclaration politique.

Nous demandons également la mise en place d'une commission d'experts indépendants de haut niveau, qui serait appuyée par l'Organisation mondiale de la Santé, afin d'analyser l'accès au niveau mondial aux médicaments contenant des substances contrôlées et de préconiser des mesures pour améliorer cet accès. Il conviendrait également que la présente session se penche sur la question de la définition de directives cohérentes applicables à l'échelle du système des Nations Unies concernant les programmes de traitement des troubles liés à l'usage de drogues.

Nous serions favorables à la création d'une instance où les États Membres, les organisations internationales, les milieux universitaires et la société civile seraient encouragés à partager des données scientifiques solides sur tout l'éventail d'actions entreprises en matière de justice pénale pour lutter contre la drogue et les résultats obtenus. Ces informations seraient utiles dans la perspective de l'adoption éventuelle d'une nouvelle déclaration politique et d'un nouveau plan d'action en 2019.

Enfin, la session extraordinaire devrait créer un groupe de travail à composition non limitée sur la politique en matière de drogues qui serait chargé de définir des objectifs mondiaux mesurables concernant le contrôle des drogues en vue de leur adoption en 2019. Nous estimons que ce groupe de travail devrait être basé à New York, mener ses travaux jusqu'en 2019 et présenter ses propositions à l'Assemblée générale. Le rapport du groupe de travail devrait contenir de nombreuses recommandations sur la protection des droits de l'homme dans le contexte de la guerre contre la drogue.

Pour conclure, le Ghana espère la poursuite des efforts pour améliorer la qualité et la profondeur du dialogue qui a été entamé, afin que le rééquilibrage de la politique internationale en matière de drogues permette de mettre davantage l'accent sur la santé et les droits de l'homme, notamment le traitement, les soins et la réduction des risques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Kossi Baoumodom Amayi, Secrétaire exécutif permanent du Comité national antidrogue de la République togolaise.

M. Amayi (Togo) : Je voudrais tout d'abord exprimer toute ma gratitude pour cette possibilité de partager avec l'Assemblée générale les actions multiformes entreprises par mon pays, le Togo, en matière de lutte contre la drogue. Bien que les drogues et la toxicomanie existent depuis des siècles, les membres conviendront avec moi que c'est seulement il y a une cinquantaine d'années que la communauté internationale s'est engagée effectivement et de façon résolue à lutter contre ce fléau en adoptant une approche concertée de lutte.

Malheureusement le Togo, à l'instar des autres pays de la côte ouest africaine, se situe sur le trajet du trafic de drogue, en l'occurrence la cocaïne, des pays de l'Amérique du Sud vers l'Europe, ce qui a nécessité des mesures fortes de la part de mon gouvernement. À cet égard, le Togo a ratifié toutes les conventions et traités des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue.

Depuis 1996, conscient du danger que représente ce trafic, le Togo a créé le Comité national antidrogue, qui est un comité interministériel chargé de plancher sur la politique de lutte contre la drogue. Il a été suivi en 1998 par l'adoption d'une loi portant contrôle des drogues. La mise en place de l'organe stratégique a été complétée par des mesures opérationnelles qui se sont matérialisées par la création de l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment. Malheureusement, au cours des années 90, ces mesures ont été mises à l'épreuve de la rupture de la coopération du Togo avec ses partenaires. Profitant de ce vide coopératif, les réseaux criminels se sont installés progressivement. Cependant, à aucun moment le Gouvernement togolais n'a baissé les bras dans cette lutte. C'est ainsi qu'en 2004, un bateau dénommé *Pitéa* a été arraisonné à Lomé alors qu'il transportait environ 400 kg de cocaïne.

À partir de 2005, grâce à l'action gouvernementale et à la coopération internationale, une nouvelle dynamique a été insufflée à cette lutte qui a permis de démanteler, en 2008, des réseaux sud-américains installés dans notre pays. Cette volonté de lutter contre ce trafic demeure une priorité pour notre gouvernement. J'en veux pour preuve les saisies opérées en différents points de notre territoire. Cependant, seules de faibles quantités de drogue dure ont été saisies ces dernières saisies. Ceci s'explique par le fait que les trafiquants prennent des directions autres que notre territoire.

Le Togo a aboli la peine de mort depuis juin 2009, et même si elle existait avant cette date, sa dernière application remonte à 1979. S'il est vrai que la répression seule ne peut venir à bout du phénomène de la drogue,

plusieurs actions en matière de réduction de la demande sont menées par l'État togolais.

La prise en charge des toxicomanes reste une priorité de santé publique pour le Togo. Nous avons créé l'Unité de traitement des addictions au Centre hospitalier universitaire du campus de Lomé ainsi également que deux centres médicaux psychologiques de prise en charge à l'intérieur du pays. Les acteurs compétents formés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mènent des activités de sensibilisation à l'endroit des différentes couches sociales du pays. C'est le lieu pour moi de saluer le Royaume de Norvège et bien d'autres partenaires dont la coopération a permis de renforcer des activités de réduction de la demande dans mon pays.

Sans nul doute, le problème mondial de la drogue met en péril les efforts de nos États et de la communauté internationale en faveur du développement durable, de la stabilité politique et de la consolidation des institutions démocratiques. C'est pourquoi le Togo, qui s'inscrit dans le contexte régional et international, reste déterminé à combattre ce fléau. À cet égard, je voudrais souligner le souhait de mon pays de voir la coopération entre les différents acteurs se renforcer davantage pour venir à bout de ce fléau qui constitue une grave menace pour la santé, la sécurité et le bien-être de toute l'humanité. Une attention particulière devrait être accordée aux pays les plus exposés.

Pour clore mon propos, je voudrais réaffirmer que mon pays adhère totalement à la position commune de l'Union africaine et aux recommandations de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République d'Indonésie.

M. Budiman (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président de l'Assemblée générale de son accession à la présidence de cette très importante session extraordinaire.

La session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue vient de franchir un cap historique avec l'adoption de la résolution S-30/1, dont l'Indonésie se félicite. Cette adoption n'aurait pas été possible sans l'esprit de consensus et la grande souplesse dont ont fait montre les États Membres qui ont participé au processus de négociation.

Sept années se sont écoulées depuis l'adoption en 2009 de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Pourtant, malgré notre collaboration et nos efforts vigoureux, le problème mondial de la drogue persiste. Dans ce contexte, l'Indonésie considère que la présente session extraordinaire, parce qu'elle est un forum de haut niveau, joue un rôle important dans la perspective de 2019. Elle fournit, selon nous, une occasion exceptionnelle aux États Membres, aux organisations intergouvernementales et aux experts de débattre des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009. Conjuguée à la résolution S-30/1, elle devrait donc constituer un pas important vers la réalisation des cibles et objectifs de la Déclaration politique et du Plan d'action, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

Compte tenu des dispositions opérationnelles de la résolution, je voudrais exposer les grandes lignes de la position indonésienne vis-à-vis du problème mondial de la drogue, ainsi que les principaux aspects des efforts que nous menons pour combattre ce fléau et parvenir à une société exempte de tout abus de drogues.

Premièrement, l'Indonésie réaffirme que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues forment la pierre angulaire du système international de lutte contre la drogue.

Deuxièmement, les mesures de réduction de la demande continuent de faire partie intégrante de nos stratégies nationales pour le contrôle des drogues. L'Indonésie poursuit pour sa part le développement de sa stratégie afin d'améliorer ses programmes de réadaptation et de réinsertion, notamment grâce à la création de nouveaux centres de réadaptation, y compris des centres communautaires reposant sur le principe du volontariat. À cet égard, notre expérience illustre l'importance de la participation active des familles et des communautés aux efforts de prévention à tous les niveaux, ainsi que celle des mesures d'éradication pour lutter contre la consommation de drogues et de substance psychotropes.

Troisièmement, le niveau actuel du trafic de drogue continue de représenter une très grave menace qui appelle des efforts exceptionnels. Les réseaux du trafic de drogue, avec leurs modes opératoires sophistiqués, comme la montée en puissance des nouvelles substances

psychoactives ou l'utilisation d'Internet, continuent de s'étendre dans de nombreuses régions de l'Indonésie et ont pénétré toutes les couches de la société, y compris la jeune génération. Le blanchiment des recettes du trafic de drogue est un autre problème majeur. Pour s'attaquer à ce crime grave, l'Indonésie a adopté des mesures de répression très strictes, adaptées à la situation, afin que les trafiquants de drogue et autres criminels associés au milieu de la drogue répondent de leurs crimes. Pour l'Indonésie, il est indéniable que les stupéfiants représentent une grave menace pour la vie humaine et portent atteinte à la santé et aux fondements économiques, sociaux et politiques des individus, des familles et de la société.

Ma délégation tient à souligner que chaque pays présente des caractéristiques qui lui sont propres. Ce qui est faisable dans un pays ne l'est pas automatiquement ailleurs, et personne ne devrait considérer son incapacité à combattre la consommation de drogues sur son territoire comme l'échec de tous les pays à lutter contre le problème mondial de la drogue.

De notre point de vue, les problématiques transnationales que représente le trafic de stupéfiants doivent également être gérées dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et conformément au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En d'autres termes, chaque pays a le droit souverain et la responsabilité de décider de la façon la plus adaptée de s'attaquer au problème de la drogue à l'intérieur de ses frontières, compte tenu de son contexte historique, politique, économique, social et culturel et des normes de sa société.

Aucun pays ne pouvant s'attaquer seul aux crimes liés à la drogue, la coopération internationale est importante. À cet égard, l'Indonésie souscrit pleinement à la position commune de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ma délégation estime qu'aux fins de la répression et de l'élimination du fléau de la drogue, il est nécessaire d'adopter une politique de tolérance zéro afin de pouvoir offrir à la population et aux collectivités régionales une société exempte d'abus des drogues et de ses effets néfastes.

Quatrièmement, l'Indonésie attache une grande importance à la défense et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans la lutte contre le problème de la drogue, nous pensons qu'il convient d'accorder à chacun, sans discrimination, un accès aux établissements de santé et aux services sociaux et services de soins, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles. Toutefois, nous sommes d'avis que la défense et la protection des droits de l'homme doivent être abordées de façon équilibrée.

Il importe que le respect des droits de l'homme implique la protection des droits des individus, y compris leur protection vis-à-vis des criminels qui s'en prennent aux personnes vulnérables. Nous pensons, par conséquent, que les droits des victimes de délits liés à la drogue ainsi que des membres de leur famille doivent être considérés comme un élément important dans le cadre de la formulation de la politique mondiale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago considère la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue comme un cadre opportun et important pour de nouvelles discussions sur la façon de s'attaquer globalement et durablement au problème mondial de la drogue, ainsi que de synchroniser les efforts aux niveaux national, régional et mondial en vue de contrer cette menace internationale. Pour nous, petit État insulaire en développement harcelé par le trafic de stupéfiants, l'usage illicite de stupéfiants et les conséquences connexes, le moment de la convocation de la présente session extraordinaire tombe à point nommé.

D'aucuns continuent à croire que des lois punitives énergiques visant à dissuader la participation au commerce illicite de stupéfiants peuvent réduire le problème mondial de la drogue et de ses dommages connexes pour la santé et la société. Toutefois, la Trinité-et-Tobago est fermement convaincue qu'il n'est plus possible de compter sur des stratégies et politiques axées sur les saisies, arrestations et punitions pour résoudre le grave et pernicieux problème de la drogue. À la Trinité-et-Tobago, nous appuyons par conséquent une évolution entre cette stratégie archaïque et une nouvelle stratégie reposant, essentiellement, sur une conception équilibrée, intégrée et multidisciplinaire de la lutte contre ce problème.

De plus, nous postulons que les ressources doivent être axées sur la réduction de la criminalité liée à la drogue en même temps que sur une gestion efficace des conséquences sanitaires, sociales et économiques nocives de l'abus de drogue et de la toxicomanie pour les victimes de cet abus. La Trinité-et-Tobago souligne également l'importance d'une collecte rapide et fiable

des données afin d'évaluer précisément les réalités nationales et d'adopter les mesures qui s'imposent pour lutter contre ce problème. À cet égard, nous continuons, conformément aux instruments internationaux relatifs au problème de la drogue, à appeler nos partenaires à poursuivre le travail à nos côtés de façon collaborative, comme l'envisagent ces instruments juridiques internationaux.

La Trinité-et-Tobago appuie également la mise en œuvre d'un système rigoureux d'information en matière de contrôle des drogues, ainsi que la mise au point de stratégies en amont qui permettraient aux États d'identifier rapidement les menaces nouvelles tout en en anticipant les incidences potentielles pour nos sociétés. La politique nationale antidrogue de la Trinité-et-Tobago et son plan opérationnel de contrôle des drogues visent à faire face à la question complexe du contrôle des drogues selon une démarche équilibrée et pluridimensionnelle, alignée sur les normes locales, régionales et mondiales, adaptées en fonction de notre situation intérieure. Au niveau de notre pays, nous avons adopté depuis longtemps une conception du développement axée sur l'être humain, qui se retrouve également dans nos stratégies de lutte et d'élimination, à terme, du problème pernicieux de la drogue.

Le problème mondial de la drogue constitue une menace grave à la santé publique et à la sûreté et au bien-être de toute l'humanité. Conscient du fardeau que supportent les sociétés en raison de ce problème pluridécennal et, dans certains cas, séculaire, y compris la toxicomanie, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a approuvé une stratégie de santé publique, en matière de contrôle des drogues, qui vise non seulement à prévenir l'utilisation de drogues, mais également à en réduire les incidences néfastes sur tous nos concitoyens, notamment les nourrissons. Parallèlement, il est impératif que les efforts entrepris au niveau national soient étayés par un cadre international propice. Nous sommes d'avis que la présente session extraordinaire doit chercher à établir un cadre de nature à permettre la consolidation des structures de contrôle des drogues, à laquelle appelle depuis quelque temps la Trinité-et-Tobago.

Notre politique nationale antidrogue promeut également les efforts visant à perfectionner les programmes de développement alternatif concourant à offrir à ceux qui sont le plus vulnérables face aux drogues, y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, et d'autres catégories à risque, les mêmes chances de mener une vie saine et productive. De plus, nous sommes d'avis que le développement alternatif doit s'articuler avec les particularités des pays servant de points de transit, telle la Trinité-et-Tobago, ou de marchés de consommation, et que la démarche adoptée doit réunir les initiatives destinées à contribuer à l'acceptation et à l'adoption de modes de vie plus sains, en particulier chez ceux qui sont le plus vulnérables à des démêlés avec la drogue.

Nos programmes de contrôle des drogues doivent également viser à autonomiser les individus en leur donnant les chances et en les dotant de l'autonomie fonctionnelle propres à les décourager d'abuser des drogues et de se mêler au commerce pernicieux de la drogue. La Trinité-et-Tobago exhorte tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui à adopter une vision plus large du développement alternatif, vis-à-vis du contrôle des drogues, en mettant davantage l'accent sur la gestion des problématiques sociales et économiques qui ont donné lieu au problème international de la drogue et l'alimentent.

Lorsque les systèmes de répression et de justice pénale sont engorgés, l'efficacité des politiques établies est mise à mal. La Trinité-et-Tobago plaide par conséquent pour un système de justice pénale renforcé qui épouse des stratégies de justice réparatrice et des solutions de substitution à l'incarcération, à l'endroit du trafic de drogue, des activités criminelles connexes et de la toxicomanie. L'objectif serait de réduire les importants problèmes engendrés par des questions comme la surpopulation carcérale, le fort taux de détention d'auteurs de délits mineurs liés à la drogue, les retards importants qu'accuse le système de justice pénale et la formation insuffisante, à des fins de réadaptation ou des fins professionnelles, de ceux qui attendent d'être jugés ou sont en détention provisoire.

Les États doivent également relever un nombre croissant de défis dans leurs efforts pour assurer l'accès aux médicaments essentiels au bon fonctionnement des systèmes de santé, restreindre l'accès aux substances contrôlées et limiter l'utilisation de drogues illicites. En conséquence, la politique antidrogue nationale de la Trinité-et-Tobago vise à promouvoir une méthodologie scientifique pour la mise au point de stratégies efficaces de réduction de la demande et de l'offre. Nous pensons également qu'une étroite collaboration entre les organes et départements pertinents aux niveaux national et mondial peut-être un mécanisme efficace de prévention du détournement de substances contrôlées, à utiliser

tout en veillant à ce que les établissements de santé disposent de ressources suffisantes.

En conclusion, la Trinité-et-Tobago se félicite de s'être jointe au consensus sur le document final de la présente session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe). Toutefois, nous espérons que les négociations futures sur les documents finaux relatifs à des questions aussi cruciales que ce problème mondial pernicieux de la drogue se tiendront à New York, où tous les États Membres, qui ne sont pas tous représentés aux autres endroits, peuvent prendre part en nombre aux processus. La Trinité-et-Tobago reste, comme de coutume, déterminée à poursuivre le travail avec toutes les parties prenantes concernées sur la mise au point et la mise en oeuvre de politiques souples et bien ciblées, qui sont déterminantes pour pouvoir aborder de façon globale les préoccupations de sécurité et incidences socio-économiques du trafic de stupéfiants sur nos sociétés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Marat Demenov, Premier Vice-Ministre de l'intérieur de la République du Kazakhstan.

M. Demenov (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Je voudrais, au nom de la délégation de la République du Kazakhstan, souhaiter la bienvenue aux participants de la présente session extraordinaire et plein succès dans leurs travaux.

La question des drogues, de la menace qu'elles constituent et de leurs incidences sur la sécurité nationale et internationale occupe une place importante dans l'ordre du jour mondial et constitue pour nous une source de préoccupation constante. Le Kazakhstan est pleinement conscient de la gravité de la menace et de la nécessité de prendre des mesures décisives au niveau national. La lutte contre le trafic de drogue est au nombre des principales priorités de la politique intérieure et extérieure de notre pays. Elle repose sur le programme stratégique « Kazakhstan-2030 », ainsi qu'un certain nombre de programmes publics ou du secteur privé.

Il ne fait pas de doute que face au caractère transnational et rapidement évolutif des menaces, une réponse active, commune et coordonnée s'impose. À cet égard, le Kazakhstan tient à dire l'importance qu'il attache à la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le trafic de drogue. Nous apprécions et soutenons pleinement les initiatives et les efforts en la matière des organisations internationales et régionales, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les agences antidrogue de la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et d'autres organisations.

Au nombre des mécanismes les plus efficaces, à titre d'exemple de notre coopération, figure, de notre point de vue, le travail du Centre régional de coordination, d'information et de lutte contre le trafic de drogue en Asie centrale, sis à Almaty. Nous exprimons notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies, à l'ONUDC, aux donateurs et aux pays partenaires, qui ont réaffirmé leur attachement au principe de la responsabilité partagée, pour l'assistance technique et financière fournie au Centre. Nous voulons croire que les capacités de ce dernier seront encore renforcées pour contribuer aux efforts de l'ONUDC dans le domaine du contrôle des drogues. Nous travaillons également activement à la création d'une agence nationale pour l'assistance technique.

Le Président kazakh, Nursultan Nazarbayev, dans son programme-manifeste intitulé « Le monde au XXIe siècle », a souligné de nouveau l'importance de l'élaboration d'un plan pour une initiative stratégique mondiale à l'horizon 2045, qui doit être axé sur une nouvelle tendance de développement reposant sur un accès équitable de tous les pays à l'infrastructure, aux ressources et aux marchés. Cela aurait des effets significatifs sur les causes profondes de la production de drogues illicites et de leur distribution. Soutenant, bien sûr, une humanisation des mesures répressives contre les usagers de drogues, nous restons convaincus de la nécessité d'adopter une démarche extrêmement prudente et équilibrée dans ce domaine.

La production et la diffusion croissantes de nouvelles substances psychoactives à grande échelle met considérablement à mal les efforts que nous déployons pour réduire la production de drogues telles que l'opium et le cannabis. Nous pensons que la situation actuelle exige l'attention immédiate de l'ensemble de la communauté mondiale et un renforcement de la coopération inter-régionale. Kazakhstan réaffirme son attachement aux buts et objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et entend continuer de renforcer la coordination des efforts dans la lutte contre le trafic de drogue.

Le Kazakhstan, qui a pris une part active aux préparatifs de la présente session extraordinaire, a appuyé sans réserve l'adoption de son document final, intitulé « Notre engagement commun à aborder

et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe). Nous sommes convaincus qu'il sera l'un des documents les plus importants définissant les perspectives stratégiques dans la lutte contre le trafic de drogue, et une étape importante dans l'amélioration de l'efficacité des mesures de lutte contre cette menace.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Dimbi Noelson Hama, Secrétaire général de la Commission interministérielle de lutte antidrogue de la République de Madagascar.

M. Hama (Madagascar) : Madagascar s'associe à l'allocution prononcée par l'Afrique du Sud au nom des États de l'Union africaine, par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le Maroc au nom des États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (voir A/S-30/PV.2).

Le problème de la drogue ne concerne pas seulement la santé mais touche également la sécurité. Bien que limité par les moyens, le Gouvernement malgache a toujours manifesté sa volonté de s'investir énergiquement dans la lutte contre la drogue. Effectivement, suite à son adhésion aux trois conventions internationales sur la drogue, il a créé une structure nationale, la Commission interministérielle de coordination de la lutte contre la drogue. Représentant du Gouvernement malgache aux niveaux national, régional et international en matière de lutte contre la drogue, elle est chargée de définir, élaborer, animer et coordonner la politique nationale de lutte contre la drogue.

Au niveau national, l'État malgache a adopté la loi n° 97-039 sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs à Madagascar. La triste réalité est que ces dernières années, durant les crises politiques à Madagascar, le trafic et la consommation de drogues n'ont cessé de gagner de l'ampleur et l'âge de la consommation est de plus en plus avancé; et le cannabis reste toujours la principale drogue qui alimente le commerce illicite à Madagascar.

Notre pays adhère aux principes de l'objectif de développement durable. Effectivement, l'une des grandes préoccupations de l'État est de pouvoir localiser tous les champs de culture illicite de drogues afin de les détruire et de les remplacer par des cultures viables, ou plus précisément, dans le cadre de la culture de substitution.

Afin de préserver la santé publique qui est menacée par la drogue, des activités de prévention intensifiées axées sur les normes internationales de prévention de la consommation de drogues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sont en cours de réalisation.

Concernant les sujets connexes, notre gouvernement a adopté la loi sur le blanchiment, le dépistage, la confiscation et la coopération internationale en matière de produits du crime, en 2004; il a créé une structure nationale nommée SAMIFIN, qui est un service de renseignements financiers chargé de la lutte contre le blanchiment de l'argent.

Dans le cadre d'une politique de proximité, des formations sur les conseils et le traitement, impliquant des participants venant de plusieurs régions de Madagascar, ont été réalisées et une autre est en cours d'organisation. Dans ce cadre, une association offre des séances de conseils gratuites dans les ministères publics, durant cette année 2016.

Madagascar a participé à la signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des deux protocoles additionnels contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et contre le trafic des migrants par terre, mer et air. Quelles sont les mesures prises?

Tous ceux qui sont impliqués dans la lutte conjuguent ensemble leurs efforts afin de parvenir à la réduction de l'offre et de la demande de drogues. Grâce à l'appui technique et financier de l'ONUDC, 1e Gouvernement malgache a pu réaliser pendant quatre années successives des formations, afin de renforcer les capacités des acteurs de la lutte contre la drogue, et en 2015, une enquête a été menée sur la prévalence de l'abus des drogues en milieu scolaire, surtout dans les écoles secondaires, dans la commune urbaine d'Antananarivo.

Le plan directeur national de lutte contre la drogue a été adopté en 2004. Ainsi, ce plan devrait être actualisé, étant donné que la réalité a beaucoup changé, surtout en ce moment où plusieurs pays ont déjà inséré la réduction des risques dans leur plan d'action contre la drogue, eu égard à la consommation de drogues injectables qui pourraient transmettre le VIH/sida, menaçant ainsi la santé publique.

Outre l'actualisation de ce plan, une des grandes préoccupations de l'État malgache est aussi de réviser la loi sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs.

Enfin, Madagascar est toujours partant pour lutter contre la drogue. Cependant, la situation socioéconomique ne lui permet pas d'agir efficacement face aux priorités des priorités. Néanmoins, nous sommes prêts à faire le mieux possible pour l'intérêt supérieur de la nation, et aussi à combattre le problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la Principauté du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Dix-huit années se sont écoulées depuis que nous nous sommes réunis ici à New York dans l'optique d'instaurer un monde sans drogues...d'ici à 2008! Notre échec collectif est évident. Aucun pays au monde n'est exempt de drogues, et le niveau de la consommation de drogues illicites est resté élevé au cours des dernières années. Cette session extraordinaire est donc une occasion de réfléchir et de remettre en cause nos façons de penser dépassées qui n'ont manifestement pas donné les résultats escomptés.

Souvenons-nous de nos objectifs. Le cadre international de contrôle des drogues était censé traiter de la santé et du bien-être de l'humanité. Pourtant, dans la pratique, la santé n'a pas été une priorité : chaque année, 100 milliards de dollars sont dépensés dans le cadre de la lutte mondiale contre la drogue, principalement pour réduire l'offre plutôt que la demande. Le Rapport mondial sur les drogues de 2015 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a constaté que l'une des conséquences imprévues des politiques en matière de drogues a été de détourner de précieuses ressources de la santé publique vers les activités de répression. Le régime actuel facilite des marchés noirs criminels très lucratifs et très violents tout en pénalisant et en marginalisant les toxicomanes. Il ne s'agit là pas seulement d'effets secondaires mineurs.

Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par ces conséquences. Leur manque de débouchés économiques accroît leur risque d'être poussées vers le commerce illégal de drogues, en particulier dans les pays où règne l'instabilité politique. Les réseaux de drogues sont souvent impliqués dans la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. En outre, les politiques de lutte contre la drogue n'ont souvent pas une approche sexospécifique, en particulier en matière de répression.

Nous sommes également très alarmés par l'imposition continue de la peine de mort pour des délits liés à la drogue. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme estime que la peine de mort est actuellement pratiquée dans 33 pays et territoires, certains pays imposant cette peine de manière obligatoire. Les infractions liées à la drogue ne répondent pas au critère de crimes les plus graves au regard du droit international en vigueur. Les exécutions connexes constituent donc une violation flagrante de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous exhortons instamment les pays concernés à mettre fin à cette pratique, qui n'a pas d'effet dissuasif.

La présente session extraordinaire ne restera dans les mémoires que si nous commençons à changer de cap. Nous devons placer la santé et le bien-être au centre de nos efforts, sur la base des droits de l'homme et des preuves scientifiques. Des efforts particuliers doivent être faits en faveur de la prévention, de la réduction des risques, de l'accès aux traitements et de la réinsertion sociale des toxicomanes. Nous devons les aider à trouver des solutions constructives pour leurs moyens de subsistance et leur activité économique. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous nous sommes engagés à renforcer la prévention de l'abus des drogues et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. Ce Programme est fondé sur les droits de l'homme et la dignité humaine. Notre réponse au problème mondial de la drogue doit l'être également.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fernando Araújo, Secrétaire d'État adjoint chargé de la santé de la République portugaise.

M. Araújo (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction pour l'adoption du document final de la session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », (résolution S -30/1, annexe). Il constitue un pas en avant dans le débat sur la façon de lutter contre le problème mondial de la drogue et apporte une contribution solide vers la date butoir de 2019 et au-delà.

Le Portugal estime que l'un des principaux résultats de la session extraordinaire a été de reconnaître la nécessité de rééquilibrer les politiques en matière de drogues vers les droits de l'homme et une approche axée sur la santé publique. L'approche adoptée par le Portugal en matière de drogues a été considérée comme un modèle de meilleures pratiques, parce que nous reconnaissons que l'abus de drogues est un problème de santé et la toxicomanie un trouble de santé multifactoriel chronique et curable qui doit être traité, et non pas puni. Au Portugal, la dépénalisation a créé un cadre juridique propice à la mise en oeuvre de politiques visant à réduire les dommages causés par la consommation de drogues et à fournir aux toxicomanes les soins les plus appropriés. Même si les toxicomanes ne sont pas en mesure de renoncer à la drogue, nous estimons qu'ils méritent malgré tout que le Gouvernement fasse les investissements nécessaires pour améliorer leur santé et leur situation sociale.

La décriminalisation est donc partie intégrante d'une stratégie globale de réduction de la demande de drogues qui englobe la prévention, les traitements, la réduction des risques et la réinsertion sociale. La mise en oeuvre de mesures éprouvées de réduction des risques est considérée comme un facteur clef de notre politique, car de telles mesures protégent tout à la fois les toxicomanes et la société dans son ensemble en améliorant la santé et le bien-être des consommateurs de drogues et de leur famille. L'accent mis sur une approche de réduction des risques est donc un principe essentiel du Portugal, étant donné que ces mesures ont prouvé leur efficacité et doivent être encouragées et mises en oeuvre.

Le Portugal réaffirme son attachement aux trois grandes conventions internationales de lutte contre la drogue qui ont, à notre avis, l'ampleur et la souplesse suffisantes pour permettre aux États de concevoir et mettre en oeuvre des politiques de lutte contre la drogue en fonction de leurs propres priorités et spécificités nationales, sur la base de données scientifiques solides et du respect des droits de l'homme. À cet égard, le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants a déclaré à plusieurs reprises que les conventions n'exigent pas la criminalisation de l'usage des drogues et que le modèle de dépénalisation portugais est en conformité avec les conventions.

Le Portugal est convaincu que nos efforts face au problème mondial de la drogue doivent intégrer une perspective des droits de l'homme. À cet égard, nous regrettons vivement que le document final n'aborde pas la question de l'abolition de la peine de mort. Je voudrais souligner que le Portugal est fermement opposé à la peine de mort en toutes circonstances, y compris pour les délits liés à la drogue. Nous appelons donc tous les pays qui ont toujours la peine de mort à instituer un moratoire officiel immédiat, en vue de son abolition définitive.

Enfin, le Portugal est convaincu que la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour s'attaquer à tous les aspects du problème de la drogue. Je tiens à assurer le Président que mon pays continuera de contribuer activement à cette entreprise.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union interparlementaire.

M^me^ Patricia Torsney (Union Interparlementaire) (*parle en anglais*) : Les parlementaires sont les premiers témoins des effets des politiques adoptées en matière de drogues. Ils interagissent avec leurs électeurs qui craignent que leurs enfants soient en danger, qui demandent pourquoi des traitements ne sont pas disponibles, qui ont besoin de services juridiques pour éviter des poursuites, ou qui ont simplement besoin que quelqu'un entende leurs préoccupations. Les parlementaires sont directement impliqués dans la mise en place du cadre juridique et des règlements qui régissent les drogues dans leur pays, et ils votent des budgets pour les soins de santé, l'éducation et la réadaptation qui aident à réduire les effets des drogues.

En février, l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP) ont tenu des audiences parlementaires conjointes en vue de la préparation de cette session extraordinaire. Ces audiences faisaient suite à des débats sur les questions liées à la drogue tenus lors de plusieurs assemblées de l'UIP, les répercussions politiques étant alors ressenties partout dans le monde. La toxicomanie, a-t-il été précisé au cours de ces audiences, n'est pas très différente des autres formes de dépendance telles que l'alcoolisme et le tabagisme; toutes les drogues ne sont pas les mêmes, et tous les consommateurs de drogues ne deviennent pas dépendants.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, les parlementaires estiment que, face au problème de la drogue, le monde doit adopter une réponse faite de compassion et de prévenance. Il doit commencer par

considérer l'usage de drogues comme une question de santé, sans stigmatisation ni discrimination. Bien qu'aucun consensus n'ait été atteint sur plusieurs points de l'ordre du jour, les participants ont abordé de nombreux malentendus et préparé le terrain à la poursuite de débats politiques dans les parlements nationaux. En outre, ces audiences ont permis de mettre au jour des convergences de vues sur quatre points essentiels.

Premièrement, les trois principales conventions internationales relatives au contrôle des drogues constituent un cadre d'orientation des politiques dans tous les pays, et ces derniers ne devraient pas essayer d'agir seul.

Deuxièmement, de nombreux pays interprètent les conventions de manière trop étroite, sans tenir compte de leur souplesse. Dans le cadre de ces conventions, tandis que la production, la vente et l'utilisation de drogues doivent rester illégales, le châtiment des délinquants n'a pas à être un emprisonnement. De nombreux parlementaires n'en étaient pas conscients.

Troisièmement, tous les pays doivent s'attacher davantage à lutter contre les causes profondes de l'usage des drogues, et pas seulement contre leurs effets. Si on aide les populations à sortir de la pauvreté, si les soins de santé et l'éducation sont disponibles, si les institutions sont plus transparentes et si leurs représentants mettent activement en oeuvre les nouveaux objectifs de développement durable, les causes du problème de la drogue s'en trouveront affaiblies.

Quatrièmement, il faut accorder davantage d'attention aux conséquences imprévues de la « guerre contre la drogue », y compris l'élargissement des marchés lucratifs de la drogue et la criminalité qui lui est associée. De nombreux participants ont mis en doute le fait d'investir des ressources considérables dans la répression au détriment de la prévention et des traitements, et se sont dits préoccupés par l'accent constant mis sur les petits producteurs et les usagers, plutôt que sur les grands cartels, qui sont responsables des pires crimes. Comme l'a dit un parlementaire, la guerre contre la drogue est devenue une guerre contre les pauvres. C'est une conséquence involontaire que les objectifs de développement durable de lutte contre la pauvreté axés sur l'être humain nous appellent à corriger de toute urgence.

Les politiques en matière de drogues doivent respecter les droits de l'homme, y compris le droit des peuples autochtones à leurs moyens de subsistance traditionnels, le droit des toxicomanes à un traitement et, bien sûr, le droit le plus sacré de tous – le droit à la vie. Plusieurs participants ont parlé énergiquement contre le recours à la peine de mort pour des infractions liées à la drogue.

Les audiences parlementaires ont mis en lumière la nécessité de renforcer la cohérence des politiques nationales afin de remplacer la mosaïque de législation et de mesures que de nombreux pays ont adoptées au fil des ans. Tous les pays doivent procéder à un examen complet de leur problème en matière de drogues et, sur cette base, concevoir une stratégie intégrée et équilibrée en consultation avec toutes les personnes et organisations concernées. Cette question doit demeurer une priorité aux niveaux mondial et national, en particulier pour les parlementaires.

Si nombreux sont ceux qui sont satisfaits des cadres juridiques existants et de la réponse globale adoptée face à ce problème, ce n'est pas, à ce jour, le cas de beaucoup d'autres. Nous devons écouter attentivement les préoccupations croissantes dues au fait que la réponse mondiale au problème de la drogue n'est pas efficace. Nous devons élaborer des politiques fondées sur les faits tels qu'ils sont plutôt que sur l'idéologie ou un type idéal d'une image du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*); Conformément à la résolution 49/2 en date du 19 octobre 1994, je donne la parole à l'observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Barra (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je remercie de le Président de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le plus grand réseau humanitaire mondial, formé de 190 Sociétés nationales et œuvrant par l'intermédiaire de 70 millions de volontaires locaux. Notre mission est de prévenir ou de réduire la souffrance humaine dans toutes ses formes. Il ne fait aucun doute que l'abus de drogue est l'une des principales causes de la souffrance, comme le professeur Claude Olievenstein l'a dit dans son livre *Il n'y a pas de drogués heureux*. C'est pourquoi depuis des décennies, depuis la Conférence régionale pour l'Asie à Bangkok en 1922, au plus fort de l'abus de l'opium, jusqu'à aujourd'hui, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appellent l'attention

sur les conséquences néfastes de la consommation de drogue.

Nous sommes parmi les premières organisations internationales à avoir préconisé l'adoption de politiques de réduction des risques pour les usagers de drogue fondées sur des données factuelles. Cette politique est appliquée de nos jours partout dans le monde par les Sociétés nationales œuvrant en partenariat avec les autorités publiques. Nous sommes très préoccupés par les approches de lutte contre la consommation de drogue qui reposent exclusivement sur la répression et le châtiment des toxicomanes tout en négligeant le soutien, les soins et le traitement. Les recherches faites en matière de santé publique sur cette question sont très claires là-dessus : une approche plus humaine s'avère on ne peut plus efficace pour prévenir les pires conséquences de la consommation de drogue.

En tant que médecin qui a rencontré plus de 40 000 usagers de drogue dans l'institution que j'ai créée en 1976, la Fondation Villa de la Croix-Rouge italienne à Rome, je peux personnellement confirmer que les attitudes répressives envers les usagers de drogue ne vont pas dans l'intérêt public et que nous devons-nous attacher à atteindre les populations difficiles d'accès qui vivent dans l'ombre. Notre slogan doit être : « Rencontrer et traiter ».

Les toxicomanes demeurent parmi les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées au monde. Pourtant trop souvent, au lieu que l'on fasse preuve de compréhension envers les usagers de drogue et de leur garantir un accès équitable au traitement et aux soins, ils sont mis au ban de la société. Ils se heurtent à la stigmatisation sociale, et ils sont punis et emprisonnés, au lieu d'être traités. À cet égard, nous tenons à souligner la vulnérabilité particulière des femmes et des jeunes. Il est dans notre intérêt à tous d'accepter les usagers de drogue et de leur tendre une main secourable, au lieu de les rejeter. Répondre à leurs besoins humanitaires représente une mesure importante en vue de leur autonomisation et de leur guérison. L'autonomisation est toujours thérapeutique. Avec une volonté politique réelle, une telle approche n'est pas impossible. Il nous faut une démarche différente dans le cadre de laquelle l'accent est mis sur les problèmes et besoins sanitaires des usagers de drogue.

Nous avons aujourd'hui l'occasion sans pareille de préconiser des politiques qui garantissent un accès équitable aux soins de santé. Nous engageons donc les gouvernements à prendre des mesures efficaces, inclusives et axées sur les personnes pour réduire les risques sanitaires. Comme la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé l'a si bien dit hier (voir A/S-30/PV.1), les preuves scientifiques sont claires, et nous devons les prendre en compte quand nous élaborons nos stratégies. Pour leur part, via le vaste de réseau de volontaires présents dans les communautés difficiles d'accès, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont bien placées pour renforcer leur partenariat avec les autorités locales, d'autres parties prenantes au niveau local, et les organisations de la société civile de façon à combler le fossé qui sépare les organisations sanitaires officielles et les populations les plus marginalisées afin de ne laisser réellement personne de côté.

La séance est levée à 13 h 5.